Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2025/2032(INI)

16.12.2025

AMENDEMENTS
1 - 104

Projet de rapport
Monika Hohlmeier
(PE778.127v02-00)

Contrôle, transparence et traçabilité des instruments fondés sur la performance
(2025/2032(INI))

Amendement 1
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Visa 4

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le règlement (UE, Euratom) 2020/2092 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union[3] (ci-après dénommé «règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit»),	***supprimé***

[3] 3 JO L 433 I du 22.12.2020, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2020/2092/oj.

Or. fr

Amendement 2
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Visa 8

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres[7] (ci-après dénommé «accord interinstitutionnel»),	***supprimé***

[7] 7 JO L 433 I du 22.12.2020, p. 28, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_interinstit/2020/1222/oj.

Or. fr

Amendement 3
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une bonne gestion financière, au sens du règlement financier, exige que les fonds de l'Union soient mis en œuvre conformément aux principes d'économie, d'efficience et d'efficacité, en veillant à utiliser les ressources de manière efficace en termes de coûts, à réaliser les objectifs en temps opportun, dans les quantités et qualités appropriées et au meilleur prix, et à obtenir les résultats et retombées escomptés;	A. considérant qu'une bonne gestion financière, au sens du règlement financier, exige que les fonds de l'Union soient mis en œuvre conformément aux principes d'économie, d'efficience et d'efficacité, en veillant à utiliser les ressources de manière efficace en termes de coûts, à réaliser les objectifs en temps opportun, dans les quantités et qualités appropriées et au meilleur prix, et à obtenir les résultats et retombées escomptés ***et que les dépenses permettent un retour sur investissement démontrable en termes de croissance économique et de compétitivité***;

Or. en

Amendement 4
Marit Maij, Eero Heinäluoma, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'éventail de plus en plus large de priorités stratégiques de l'Union ne fait qu'augmenter la pression sur le budget de l'Union, ce qui rend l'utilisation responsable des ressources financières disponibles plus impérative que jamais et exige une vigilance renforcée en termes de bonne gestion financière;

Or. en

Amendement 5
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que, lorsque le financement de l'Union prend la forme d'un soutien non lié au remboursement des coûts admissibles***,*** mais à des résultats, des réalisations ou d'autres indicateurs de performance, les paiements ***dépendent*** de la réalisation de jalons et de cibles prédéfinis***, qui doit fait l'objet de vérifications*** avant tout décaissement;	B. considérant que, lorsque le financement de l'Union prend la forme d'un soutien non lié au remboursement des coûts admissibles mais à des résultats, des réalisations ou d'autres indicateurs de performance, les paiements ***devraient dépendre*** de la réalisation de jalons et de cibles ***clairement et précisément*** prédéfinis ***et sans ambiguïté aucune, devant être vérifiés ex ante au moment de leur dépôt et systématiquement*** avant tout décaissement;

Or. fr

Amendement 6
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que, ***lorsque*** le financement de l'Union prend la forme d'un soutien non lié au remboursement des coûts admissibles, mais à des résultats, des réalisations ou d'autres indicateurs de performance, les paiements dépendent de la réalisation de jalons et de cibles prédéfinis, qui doit fait l'objet de vérifications avant tout décaissement;	B. considérant que, ***si*** le financement de l'Union prend la forme d'un soutien non lié au remboursement des coûts admissibles, mais à des résultats, des réalisations ou d'autres indicateurs de performance, les paiements dépendent de la réalisation de jalons et de cibles prédéfinis, qui doit fait l'objet de vérifications avant tout décaissement;

Or. en

Amendement 7

Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. qu'en dissociant les décaissements des dépenses réelles, cette démarche limite sensiblement la disponibilité de données sur les coûts réels et, partant, la capacité d'évaluation de l'économie, de l'efficience et de l'efficacité;	C. ***considérant*** qu'en dissociant les décaissements des dépenses réelles, cette démarche limite sensiblement la disponibilité de données sur les coûts réels et, partant, la capacité d'évaluation de l'économie, de l'efficience et de l'efficacité; ***que cette absence de données sur les coûts empêche également l'identification systématique des irrégularités, des risques de fraude et des doubles financements et limite la capacité de l'Union à déployer des mécanismes d'alerte rapide et des outils de calcul des risques fondés sur des données;***

Or. en

Amendement 8
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. ***qu'en*** dissociant les décaissements des dépenses réelles, ***cette démarche*** limite sensiblement la disponibilité ***de*** données sur les coûts réels et, partant, la capacité d'évaluation de l'économie, de l'efficience et de l'efficacité;	C. ***regrette que cette approche irrationnelle et imprudente, en*** dissociant les décaissements des dépenses réelles, limite sensiblement la disponibilité ***et la fiablilité des*** données sur les coûts réels et, partant, la capacité d'évaluation de l'économie, de l'efficience et de l'efficacité;

Or. fr

Amendement 9
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. qu'en dissociant les décaissements des dépenses réelles, cette démarche ***limite sensiblement la disponibilité de*** données ***sur les*** coûts réels et, partant, la capacité d'évaluation de l'économie, de l'efficience et de l'efficacité;	C. ***considérant*** qu'en dissociant les décaissements des dépenses réelles, cette démarche ***risque d'avoir des conséquences sur les*** données ***existantes relatives aux*** coûts réels et, partant, ***limite*** la capacité d'évaluation de l'économie, de l'efficience et de l'efficacité;

Or. en

Amendement 10
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'absence de vérification des dépenses augmente le risque ***d'estimations de*** coûts ***gonflées ou irréalistes***, ce qui compromet la bonne gestion financière, la transparence et la responsabilité; que la Cour des comptes a plusieurs fois mis en garde contre les lacunes de l'évaluation des coûts, la variabilité des normes d'audit nationales et les faiblesses dans la capacité de contrôle de la Commission;	D. considérant que l'absence de vérification des dépenses augmente le risque ***d'erreur dans l'estimation des*** coûts, ce qui compromet la bonne gestion financière, la transparence et la responsabilité; que la Cour des comptes a plusieurs fois mis en garde contre les lacunes de l'évaluation des coûts, la variabilité des normes d'audit nationales et les faiblesses dans la capacité de contrôle de la Commission;

Or. en

Amendement 11
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*

E. considérant qu'un ***large*** pouvoir d'appréciation lors de l'évaluation de la réalisation des jalons et des cibles peut entraîner un manque de cohérence dans le traitement des États membres;	E. considérant qu'un pouvoir d'appréciation ***trop large*** lors de l'évaluation de la réalisation des jalons et des cibles peut entraîner un manque de cohérence dans le traitement des États membres ***par la Commission européenne***;

Or. en

Amendement 12
Marit Maij, Carla Tavares, Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'un large pouvoir d'appréciation lors de l'évaluation de la réalisation des jalons et des cibles peut entraîner un manque de cohérence dans le traitement des États membres;	E. considérant qu'un large pouvoir d'appréciation lors de l'évaluation de la réalisation des jalons et des cibles peut entraîner un manque de cohérence dans le traitement des États membres ***ou le décaissement de fonds alors que les conditions de ce décaissement ne sont pas remplies***;

Or. en

Amendement 13
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'un large pouvoir d'appréciation lors de l'évaluation de la réalisation des jalons et des cibles peut entraîner un manque de cohérence dans le traitement ***des*** États membres;	E. considérant qu'un large pouvoir d'appréciation lors de l'évaluation de la réalisation des jalons et des cibles peut entraîner un manque de cohérence dans le traitement ***entre*** États membres;

Or. fr

Amendement 14
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que la Cour des comptes a relevé de nombreuses lacunes dans la conception du système de contrôle de la facilité pour la reprise et la résilience, notamment une dépendance excessive à l'égard des organismes nationaux, des pistes d'audit incomplètes, des défaillances systémiques et des risques d'application incohérente entre les États membres;	F. considérant que la Cour des comptes a relevé de nombreuses lacunes dans la conception du système de contrôle de la facilité pour la reprise et la résilience, notamment une dépendance excessive à l'égard des organismes nationaux, des pistes d'audit incomplètes, des défaillances systémiques et des risques d'application incohérente entre les États membres; ***que ces lacunes sont encore aggravées par l'absence d'harmonisation des systèmes de données nationaux et leur incompatibilité, ce qui complique l'interopérabilité, la détection des risques en temps utile et la protection effective des données personnelles lors des opérations d'audit et de contrôle;***

Or. en

Amendement 15
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que la Cour des comptes a relevé de nombreuses lacunes dans la conception du système de contrôle de la facilité pour la reprise et la résilience, notamment une dépendance excessive à l'égard des organismes nationaux, des pistes d'audit incomplètes, des défaillances systémiques et des risques d'application incohérente entre les États membres;	F. considérant que la Cour des comptes a relevé de nombreuses lacunes dans la conception du système de contrôle de la facilité pour la reprise et la résilience, notamment une dépendance excessive à l'égard des organismes nationaux, des pistes d'audit incomplètes, des défaillances systémiques et des risques d'application incohérente entre les États membres ***découlant de la « flexibilité » et donc in fine du peu d'encadrement***

volontairement recherché par la Commission lors de la confection de la FRR;

Or. fr

Amendement 16
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que la Cour des comptes a relevé ***de nombreuses*** lacunes dans la conception du système de contrôle de la facilité pour la reprise et la résilience, notamment une dépendance excessive à l'égard des organismes nationaux, des pistes d'audit incomplètes, des défaillances ***systémiques*** et des risques d'application incohérente entre les États membres;	F. considérant que la Cour des comptes a relevé ***des*** lacunes dans la conception du système de contrôle de la facilité pour la reprise et la résilience, notamment une dépendance excessive à l'égard des organismes nationaux, des pistes d'audit incomplètes, des défaillances et des risques d'application incohérente entre les États membres;

Or. en

Amendement 17
Marit Maij, Eero Heinäluoma, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la budgétisation axée sur les performances est tributaire des autorités nationales pour pouvoir assurer un suivi crédible; que les lacunes dans le domaine de l'état de droit amplifient le risque pour les intérêts financiers de l'Union étant donné que la protection de ces derniers est tributaire d'une justice indépendante, d'organes autonomes de lutte contre la fraude, de médias libres et de contrôles effectifs dans le domaine des marchés publics;

Or. en

Amendement 18
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que le rôle du Parlement est bafoué, puisqu'il n'a même pas accès à la liste exhaustive des bénéficiaires finaux par État membre, ce qui constitue une anomalie démocratique;

Or. fr

Amendement 19
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la responsabilité démocratique exige de préserver le rôle du Parlement en tant que législateur et autorité budgétaire et de décharge, avec des mécanismes stricts d'application de l'obligation de rendre des comptes ainsi qu'une transparence totale concernant les bénéficiaires finaux des fonds de l'Union; que les États membres ou d'autres autorités nationales ne devraient pas être considérés comme les bénéficiaires finaux des financements de l'Union;	G. considérant que la responsabilité démocratique exige de préserver le rôle du Parlement en tant que législateur et autorité budgétaire et de décharge, avec des mécanismes stricts d'application de l'obligation de rendre des comptes ainsi qu'une transparence totale concernant les bénéficiaires finaux des fonds de l'Union***, ce qui n'est manifestement pas le cas en l'espèce***; que les États membres ou d'autres autorités nationales ne devraient pas être considérés comme les bénéficiaires finaux des financements de l'Union;

Or. fr

Amendement 20
Dick Erixon, Bert-Jan Ruissen, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme que les instruments fondés sur la performance doivent respecter les principes de légalité, de régularité, d'économie, d'efficience et d'efficacité, et que la simplification ne devrait jamais se faire au détriment de la bonne gestion financière;	1. réaffirme que les instruments fondés sur la performance doivent respecter les principes de légalité, de régularité, d'économie, d'efficience et d'efficacité, et que la simplification ne devrait jamais se faire au détriment de la bonne gestion financière; ***souligne que, s'ils sont bien conçus, ces instruments sont susceptibles d'améliorer l'attention portée aux résultats, aux réformes et à la compétitivité; estime que les contrôles devraient se fonder sur les risques et être proportionnés et que des indicateurs devraient refléter les retombées pour le monde réel et la valeur ajoutée de l'Union plutôt que des résultats administratifs;***

Or. en

Amendement 21
Marit Maij, Eero Heinäluoma, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***réaffirme*** que les instruments fondés sur la performance doivent respecter les principes de légalité, de régularité, d'économie, d'efficience et d'efficacité, et que la simplification ne devrait jamais se faire au détriment de la bonne gestion financière;	1. ***souligne*** que les instruments fondés sur la performance doivent respecter les principes de légalité, de régularité, d'économie, d'efficience et d'efficacité, ***comme le prévoit le règlement financier de l'Union,*** et que la simplification ne devrait jamais se faire au détriment de la bonne gestion financière;

Or. en

Amendement 22
Julien Sanchez, Ondřej Knotek, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme que les instruments fondés sur la performance doivent respecter les principes de légalité, de régularité, d'économie, d'efficience et d'efficacité, et que la simplification ne devrait jamais se faire au détriment de la bonne gestion financière;	1. réaffirme que les instruments fondés sur la performance doivent respecter les principes de légalité, de régularité, d'économie, d'efficience et d'efficacité, et que la simplification ne devrait jamais se faire au détriment de la bonne gestion financière ***et de la transparence légitime et nécessaire***;

Or. fr

Amendement 23
Julien Sanchez, Ondřej Knotek, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. note que la facilité pour la reprise et la résilience est le premier instrument d'envergure de l'Union fondé sur la performance qui repose exclusivement sur le financement non lié aux coûts; relève en outre que le modèle de la FRR a été reproduit dans d'autres instruments financiers tels que la facilité pour l'Ukraine et la facilité pour les Balkans occidentaux; ***prend acte*** des propositions de la Commission, qui envisagent d'utiliser un modèle similaire dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) pour la plupart des programmes de financement de l'Union;	2. note que la facilité pour la reprise et la résilience est le premier instrument d'envergure de l'Union fondé sur la performance qui repose exclusivement sur le financement non lié aux coûts; relève en outre que le modèle de la FRR a été reproduit dans d'autres instruments financiers tels que la facilité pour l'Ukraine et la facilité pour les Balkans occidentaux; ***s'inquiète vivement*** des propositions de la Commission, qui envisagent d'utiliser un modèle similaire dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) pour la plupart des programmes de financement de l'Union ***au vu des lacunes graves et constats contraires aux principes d'une gestion financière saine, régulièrement soulevés par la Cour des comptes européenne***;

Or. fr

Amendement 24
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. note que la facilité pour la reprise et la résilience est le premier instrument d'envergure de l'Union fondé sur la performance qui repose exclusivement sur le financement non lié aux coûts; relève en outre que le modèle de la FRR a été reproduit dans d'autres instruments financiers tels que la facilité pour l'Ukraine et la facilité pour les Balkans occidentaux; prend acte des propositions de la Commission, qui envisagent d'utiliser un modèle similaire dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) pour la plupart des programmes de financement de l'Union;	2. note que la facilité pour la reprise et la résilience est le premier instrument d'envergure de l'Union fondé sur la performance qui repose exclusivement sur le financement non lié aux coûts***, mais qu'une approche fondée sur la performance avait été testée auparavant dans d'autres instruments d'investissement de l'Union, notamment la politique de cohésion***; relève en outre que le modèle de la FRR a été reproduit dans d'autres instruments financiers tels que la facilité pour l'Ukraine et la facilité pour les Balkans occidentaux; prend acte des propositions de la Commission, qui envisagent d'utiliser un modèle similaire dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) pour la plupart des programmes de financement de l'Union***, et notamment dans la rubrique 1, plans de partenariat nationaux et régionaux***;

Or. en

Amendement 25
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. estime que, malgré quelques difficultés, la FRR, axée sur les performances et sur les liens entre jalons et cibles, d'une part, et investissements et appui budgétaire, de l'autre, a contribué à stimuler des investissements et des

	réformes au niveau national qui n'auraient pas eu lieu sans cela;

Or. en

Amendement 26
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***exprime une nouvelle fois sa préoccupation au regard*** des lacunes critiques que le modèle fondé sur la performance de la facilité pour la reprise et la résilience a mis au jour, lacunes que la Commission a reconnues, notamment une responsabilité réduite et un contrôle limité, au niveau de l'Union, du respect de la réglementation applicable; souligne que la transparence concernant les bénéficiaires finaux ***reste insuffisante et que*** la valeur ajoutée pour l'Union ***a été affaiblie par le*** nombre ***limité*** de projets transfrontaliers ***ainsi*** que le pouvoir de décision ***inadapté*** des entités infranationales, en particulier des collectivités locales et régionales, dans la conception et la mise en œuvre de la facilité;	3. ***souligne qu'il importe de tirer les leçons*** des lacunes critiques que le modèle fondé sur la performance de la facilité pour la reprise et la résilience a mis au jour, lacunes que la Commission a reconnues, notamment une responsabilité réduite et un contrôle limité, au niveau de l'Union, du respect de la réglementation applicable; souligne que ***des efforts supplémentaires pour améliorer*** la transparence concernant les bénéficiaires finaux ***permettra de renforcer la confiance des citoyens et estime qu'il est possible de consolider*** la valeur ajoutée pour l'Union ***grâce à un certain*** nombre de projets transfrontaliers ***et en veillant à ce*** que le pouvoir de décision des entités infranationales ***soit plus adapté***, en particulier ***celui*** des collectivités locales et régionales, dans la conception et la mise en œuvre de la facilité;

Or. en

Amendement 27
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*

3. exprime une nouvelle fois sa préoccupation au regard des lacunes critiques que le modèle fondé sur la performance de la facilité pour la reprise et la résilience a mis au jour, ***lacunes*** que la Commission a ***reconnues***, notamment une responsabilité réduite et un contrôle limité, au niveau de l'Union, du respect de la réglementation applicable; souligne que la transparence concernant les bénéficiaires finaux reste insuffisante et que la valeur ajoutée pour l'Union a été affaiblie par le nombre limité de projets transfrontaliers ainsi que le pouvoir de décision inadapté des entités infranationales, en particulier des collectivités locales et régionales, dans la conception et la mise en œuvre de la facilité;	3. exprime ***néanmoins*** une nouvelle fois sa préoccupation au regard des lacunes critiques que le modèle fondé sur la performance de la facilité pour la reprise et la résilience a mis au jour, ***avec certains domaines d'amélioration*** que la Commission a ***reconnus***, notamment une responsabilité réduite***, un mécanisme de suivi et de décaissement des fonds*** et un contrôle limité, au niveau de l'Union, du respect de la réglementation applicable; souligne que la transparence concernant les bénéficiaires finaux reste insuffisante ***et doit être assurée par des systèmes d'information uniformes et interopérables au niveau de l'Union qui sont accessibles à la Commission, à la Cour des comptes européenne, au Parquet européen et au Parlement,*** et que la valeur ajoutée pour l'Union a été affaiblie par le nombre limité de projets transfrontaliers ainsi que le pouvoir de décision inadapté des entités infranationales, en particulier des collectivités locales et régionales, dans la conception et la mise en œuvre de la facilité;
	Or. en

Amendement 28
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. exprime une nouvelle fois sa préoccupation au regard des lacunes critiques que le modèle fondé sur la performance de la facilité pour la reprise et la résilience a mis au jour, lacunes que la Commission a reconnues, notamment une responsabilité réduite et un contrôle limité, au niveau de l'Union, du respect de la réglementation applicable; souligne que la transparence concernant les bénéficiaires finaux reste insuffisante et que la valeur	3. exprime une nouvelle fois sa préoccupation au regard des lacunes critiques que le modèle fondé sur la performance de la facilité pour la reprise et la résilience a mis au jour, lacunes que la Commission a reconnues, notamment une responsabilité réduite et un contrôle limité, au niveau de l'Union, du respect de la réglementation applicable; souligne que la transparence concernant les bénéficiaires finaux reste insuffisante et que la valeur

ajoutée pour l'Union a été affaiblie par le nombre limité de projets transfrontaliers ainsi que le pouvoir de décision inadapté des entités infranationales, en particulier des collectivités locales et régionales, dans la conception et la mise en œuvre de la facilité;	ajoutée pour l'Union a ***peut-être*** été affaiblie par le nombre limité de projets transfrontaliers ainsi que le pouvoir de décision inadapté des entités infranationales, en particulier des collectivités locales et régionales, dans la conception et la mise en œuvre de la facilité;

Or. en

Amendement 29
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. exprime une nouvelle fois sa préoccupation au regard des lacunes critiques que le modèle fondé sur la performance de la facilité pour la reprise et la résilience a mis au jour, lacunes que la Commission a reconnues, notamment une responsabilité réduite et un contrôle limité, au niveau de l'Union, du respect de la réglementation applicable; souligne que la transparence concernant les bénéficiaires finaux ***reste insuffisante*** et que la valeur ajoutée pour l'Union a été affaiblie par le nombre limité de projets transfrontaliers ainsi que le pouvoir de décision inadapté des entités infranationales, en particulier des collectivités locales et régionales, dans la conception et la mise en œuvre de la facilité;	3. exprime une nouvelle fois sa préoccupation au regard des lacunes critiques que le modèle fondé sur la performance de la facilité pour la reprise et la résilience a mis au jour, lacunes que la Commission a reconnues, notamment une responsabilité réduite et un contrôle limité, au niveau de l'Union, du respect de la réglementation applicable; souligne que la transparence concernant les bénéficiaires finaux ***est absente*** et que la valeur ajoutée pour l'Union a été affaiblie par le nombre limité de projets transfrontaliers ainsi que le pouvoir de décision inadapté des entités infranationales, en particulier des collectivités locales et régionales, dans la conception et la mise en œuvre de la facilité;

Or. fr

Amendement 30
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. envisage l'instauration d'un système d'évaluation ex post fondé sur les objectifs d'emploi atteints par chaque instrument, mesurés au moyen de leurs indicateurs de performance;

Or. en

Amendement 31
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime que, bien que la FRR soit conçue comme un instrument fondé sur la performance, son financement n'est souvent pas lié à la performance puisqu'il dépend plutôt des réalisations que des résultats; estime que les futurs instruments fondés sur la performance devraient être assortis d'indicateurs de performance clés plus spécifiques pour s'assurer que les investissements sont conformes aux objectifs de l'instrument et apportent une valeur ajoutée manifeste à l'Union;	4. estime que, bien que la FRR soit conçue comme un instrument fondé sur la performance, son financement n'est souvent pas lié à la performance puisqu'il dépend plutôt des réalisations que des résultats; estime que les futurs instruments fondés sur la performance devraient être assortis d'indicateurs de performance clés plus spécifiques pour s'assurer que les investissements sont conformes aux objectifs de l'instrument et apportent une valeur ajoutée manifeste à l'Union; ***souligne que les investissements devraient être évalués non seulement d'un point de vue financier, mais également au moyen de critères fondés sur la performance afin de refléter les améliorations apportées à la connectivité; souligne que ces investissements devraient apporter la preuve de progrès mesurables dans la connectivité entre l'Ouest et l'Est et entre le Sud et le Nord, la réduction des coûts logistiques, la diminution des durées de transit et l'amélioration de l'accès aux marchés mondiaux; souligne que la mise en place de corridors multimodaux modernes et pleinement fonctionnels doit se fonder sur des indicateurs précis et axés sur les résultats afin de renforcer la compétitivité industrielle, la cohésion***

économique et la résilience commerciale de l'Union;

Or. en

Amendement 32
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime que, bien que la FRR ***soit conçue*** comme un instrument fondé sur la performance, son financement n'est souvent pas lié à la performance puisqu'il dépend plutôt des réalisations que des résultats; estime que les futurs instruments fondés sur la performance devraient être assortis d'indicateurs de performance clés plus spécifiques pour s'assurer que les investissements sont conformes aux objectifs de l'instrument et apportent une valeur ajoutée manifeste à l'Union;	4. estime que, bien que la FRR ***ait été mise en place*** comme un instrument fondé sur la performance, ***l'imprécision de la définition des jalons et des cibles et le fait que les indicateurs communs soient principalement axés sur les intrants et les réalisations et non sur les résultats présentent un risque pour la réalisation des objectifs de la FRR;*** son financement n'est souvent pas lié à la performance puisqu'il dépend plutôt des réalisations que des résultats; estime que les futurs instruments fondés sur la performance devraient être assortis d'indicateurs de performance clés plus spécifiques pour s'assurer que les investissements sont conformes aux objectifs de l'instrument et apportent une valeur ajoutée manifeste à l'Union;

Or. en

Amendement 33
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime que, bien que la FRR soit conçue comme un instrument fondé sur la	4. estime que, bien que la FRR soit conçue comme un instrument fondé sur la

performance, son financement n'est souvent pas lié à la performance puisqu'il dépend plutôt des réalisations que des résultats; estime que les futurs instruments fondés sur la performance devraient être ***assortis d'indicateurs*** de performance clés plus spécifiques pour s'assurer que les investissements sont conformes aux objectifs de l'instrument et apportent une valeur ajoutée manifeste à l'Union;	performance, son financement n'est souvent pas lié à la performance puisqu'il dépend plutôt des réalisations que des résultats; estime que les futurs instruments ***de l'UE ne devraient plus être*** fondés sur la performance ***et que si une majorité devait décider du contraire ces instruments*** devraient être ***associés à des indicateurs*** de performance clés plus spécifiques ***et aisément mesurables afin d'être objectivement quantifiables,*** pour s'assurer que les investissements sont conformes aux objectifs de l'instrument et apportent une valeur ajoutée manifeste à l'Union;

Or. fr

Amendement 34
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime que, bien que la FRR soit conçue comme un instrument fondé sur la performance, son financement n'est souvent pas lié à la performance puisqu'il dépend plutôt des réalisations que des résultats; estime que les futurs instruments fondés sur la performance devraient être assortis d'indicateurs de performance clés plus spécifiques pour s'assurer que les investissements sont conformes aux objectifs de l'instrument ***et*** apportent une valeur ajoutée manifeste à l'Union;	4. estime que, bien que la FRR soit conçue comme un instrument fondé sur la performance, son financement n'est souvent pas lié à la performance puisqu'il dépend plutôt des réalisations que des résultats; estime que les futurs instruments fondés sur la performance devraient être assortis d'indicateurs de performance clés plus spécifiques pour s'assurer que les investissements sont conformes aux objectifs de l'instrument***, ont des retombées positives sur la croissance économique,*** apportent une valeur ajoutée manifeste à l'Union ***et font l'objet d'une analyse coûts/bénéfices obligatoire qui apporte la preuve de leur nécessité et de leur proportionnalité***;

Or. en

Amendement 35
Dick Erixon, Bert-Jan Ruissen, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. demande à la Commission de faire en sorte que les futurs instruments fondés sur la performance soient comparables entre les États membres et soient stables dans la durée;

Or. en

Amendement 36
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que le recours à des estimations de coûts ex ante sans vérification des dépenses réelles engendre une lacune structurelle du point de vue de l'obligation de rendre des comptes, limite la possibilité d'évaluer le rapport qualité-prix et risque donc de ***porter*** préjudice aux principes d'économie et d'efficacité dans la mise en œuvre des fonds de l'Union;	5. souligne que le recours à des estimations de coûts ex ante sans vérification des dépenses réelles engendre une lacune structurelle du point de vue de l'obligation de rendre des comptes, limite la possibilité d'évaluer le rapport qualité-prix et risque donc de ***créer des problèmes pour assurer la protection des intérêts financiers de l'Union, portant ainsi*** préjudice aux principes d'économie et d'efficacité dans la mise en œuvre des fonds de l'Union; ***demande à la Commission d'intégrer systématiquement des instruments d'extraction et de recoupement des données pour compenser l'absence de vérification des dépenses et contribuer à la détection rapide des anomales, des risques de corruption et des conflits d'intérêts dans les futurs instruments fondés sur la performance;***

Or. en

Amendement 37
Dick Erixon, Bert-Jan Ruissen, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que le recours à des estimations de coûts ex ante sans vérification des dépenses réelles engendre une lacune structurelle du point de vue de l'obligation de rendre des comptes, limite la possibilité d'évaluer le rapport qualité-prix et risque donc de porter préjudice aux principes d'économie et d'efficacité dans la mise en œuvre des fonds de l'Union;	5. souligne que le recours à des estimations de coûts ex ante sans vérification des dépenses réelles engendre une lacune structurelle du point de vue de l'obligation de rendre des comptes, limite la possibilité d'évaluer le rapport qualité-prix et risque donc de porter préjudice aux principes d'économie et d'efficacité dans la mise en œuvre des fonds de l'Union ***et aux objectifs de viabilité budgétaire des États membres***; ***souligne que cette vérification devrait être strictement fondée sur le risque et sur son importance relative et assortie de niveaux précis à partir desquels la vérification est obligatoire;***

Or. en

Amendement 38
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que le recours à des estimations de coûts ex ante sans vérification des dépenses réelles ***engendre*** une lacune structurelle du point de vue de l'obligation de rendre des comptes, limite la possibilité d'évaluer le rapport qualité-prix et risque donc de porter préjudice aux principes d'économie et d'efficacité dans la mise en œuvre des fonds de l'Union;	5. souligne que le recours à des estimations de coûts ex ante sans vérification des dépenses réelles ***est susceptible d'engendrer*** une lacune structurelle du point de vue de l'obligation de rendre des comptes, limite la possibilité d'évaluer le rapport qualité-prix et risque donc de porter préjudice aux principes d'économie et d'efficacité dans la mise en œuvre des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 39
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. est vivement préoccupé par les propositions de la Commission qui tendent à généraliser le financement non lié au coût dans le prochain CFP, en l'absence de garanties adéquates de la bonne gestion financière dans la mise en œuvre des financements de l'Union; insiste sur les préoccupations que soulève cette transition majeure vers un nouveau modèle d'exécution budgétaire, alors qu'aucune solution adéquate n'a été apportée aux lacunes recensées dans les instruments antérieurs ou actuels fondés sur la performance et que la facilité pour la reprise et la résilience n'a pas fait l'objet d'une évaluation détaillée;	6. est vivement préoccupé par les propositions de la Commission qui tendent à généraliser le financement non lié au coût dans le prochain CFP, en l'absence de garanties adéquates de la bonne gestion financière dans la mise en œuvre des financements de l'Union; insiste sur les préoccupations que soulève cette transition majeure vers un nouveau modèle d'exécution budgétaire, alors qu'aucune solution adéquate n'a été apportée aux lacunes recensées dans les instruments antérieurs ou actuels fondés sur la performance et que la facilité pour la reprise et la résilience n'a pas fait l'objet d'une évaluation détaillée; ***estime qu'à un moment où certains appellent de leurs voeux de nouvelles ressources propres (qui viendront encore s'en prendre financièrement aux citoyens) il est étonnant de voir que la Commission songe à ériger comme modèle l'irresponsabilité des instruments fondés sur la performance qui aggravent les risques de dérapages de gestion;***

Or. fr

Amendement 40
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***est vivement préoccupé par les*** propositions de la Commission qui tendent	6. ***prend acte avec prudence des*** propositions de la Commission qui tendent

à généraliser le financement non lié au coût dans le prochain CFP***, en l'absence de*** garanties adéquates de la bonne gestion financière dans la mise en œuvre des financements de l'Union; ***insiste sur les préoccupations que soulève*** cette transition ***majeure*** vers un nouveau modèle d'exécution budgétaire***, alors qu'aucune solution adéquate n'a été apportée aux*** lacunes recensées dans les instruments antérieurs ou actuels fondés sur la performance et ***que*** la facilité pour la reprise et la résilience ***n'a pas fait l'objet d'une évaluation détaillée***;	à généraliser le financement non lié au coût dans le prochain CFP ***et souligne qu'il importe d'apporter des*** garanties adéquates de la bonne gestion financière dans la mise en œuvre des financements de l'Union; ***souligne qu'il faut évaluer avec soin*** cette transition ***importante*** vers un nouveau modèle d'exécution budgétaire ***en tenant compte des*** lacunes recensées dans les instruments antérieurs ou actuels fondés sur la performance et ***souligne qu'il importe de procéder à une évaluation détaillée de*** la facilité pour la reprise et la résilience;

Or. en

Amendement 41
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. est vivement préoccupé par les propositions de la Commission qui tendent à généraliser le financement non lié au coût dans le prochain CFP, en l'absence de garanties adéquates de la bonne gestion financière dans la mise en œuvre des financements de l'Union; insiste sur les préoccupations que soulève cette transition majeure vers un nouveau modèle d'exécution budgétaire, alors qu'aucune solution adéquate n'a été apportée aux lacunes recensées dans les instruments antérieurs ou actuels fondés sur la performance et que la facilité pour la reprise et la résilience n'a pas fait l'objet d'une évaluation détaillée;	6. est vivement préoccupé par les propositions de la Commission qui tendent à généraliser le financement non lié au coût dans le prochain CFP, en l'absence de garanties adéquates de la bonne gestion financière dans la mise en œuvre des financements de l'Union; insiste sur les préoccupations que soulève cette transition majeure vers un nouveau modèle ***de recours à un instrument*** d'exécution budgétaire ***fondé sur la performance***, alors qu'aucune solution adéquate n'a été apportée aux lacunes recensées dans les instruments antérieurs ou actuels fondés sur la performance et que la facilité pour la reprise et la résilience n'a pas fait l'objet d'une évaluation détaillée;

Or. en

Amendement 42
Dick Erixon, Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. se dit vivement préoccupé par l'augmentation de la charge de la dette et des coûts d'emprunt de l'Union; relève que, selon le rapport annuel 2024 de la Cour des comptes européenne, l'encours des emprunts contractés par l'Union pourrait dépasser les 900 milliards d'EUR d'ici 2027, soit près de dix fois le niveau de 2020 avant l'instauration de l'instrument de relance Next Generation EU; souligne que la hausse des coûts d'emprunt présente un risque pour les budgets futurs et réduit la marge de manœuvre budgétaire disponible pour de nouvelles priorités, ce qui impose une rigueur absolue pour que les instruments fondés sur la performance aient des retombées économiques tangibles;

Or. en

Amendement 43
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. affirme que la généralisation du financement non lié aux coûts ***accroît*** le risque d'irrégularités, de double financement et de fraude et, partant, ***réduit*** la transparence et la traçabilité des fonds de l'Union; souligne ***qu'en dernière analyse, cette évolution pourrait altérer le contrôle du*** Parlement ***sur*** l'exécution du budget de l'Union ***et compromettre son rôle*** d'autorité de décharge;	7. affirme que la généralisation du financement non lié aux coûts ***est susceptible d'accroître*** le risque d'irrégularités, de double financement et de fraude et, partant, ***de réduire*** la transparence et la traçabilité des fonds de l'Union; souligne ***que le*** Parlement ***doit veiller à ce que son rôle de contrôle de*** l'exécution du budget de l'Union ***ainsi que sa fonction*** d'autorité de décharge ***soient dûment respectés***; ***souligne que tout***

élargissement du financement non lié aux coûts doit être pleinement compatible avec le règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit;

Or. en

Amendement 44
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. affirme que ***la généralisation du*** financement non lié aux coûts ***accroît le risque d'irrégularités, de double financement et de fraude et, partant, réduit la transparence*** et la ***traçabilité des fonds de l'Union***; souligne qu'en dernière analyse, cette évolution pourrait altérer le contrôle du Parlement sur l'exécution du budget de l'Union et compromettre son rôle d'autorité de décharge;	7. affirme que ***le*** financement non lié aux coûts ***est susceptible de réduire les formalités administratives, mais aussi d'accroître les risques pour le contrôle budgétaire*** et la ***protection des intérêts financiers***; souligne qu'en dernière analyse, cette évolution pourrait altérer le contrôle du Parlement sur l'exécution du budget de l'Union et compromettre son rôle d'autorité de décharge;

Or. en

Amendement 45
Dick Erixon, Bert-Jan Ruissen, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. affirme que la généralisation du financement non lié aux coûts accroît le risque d'irrégularités, de double financement et de fraude et, partant, réduit la transparence et la traçabilité des fonds de l'Union; souligne qu'en dernière analyse, cette évolution pourrait altérer le contrôle du Parlement sur l'exécution du budget de l'Union et compromettre son rôle	7. affirme que la généralisation du financement non lié aux coûts accroît le risque d'irrégularités, de double financement et de fraude et, partant, réduit la transparence et la traçabilité des fonds de l'Union; souligne ***que l'absence de lien avec les coûts risque d'entraîner des distorsions du marché et de financer des projets non viables sélectionnés***

d’autorité de décharge;

uniquement pour répondre à des objectifs bureaucratiques artificiels et non en fonction de leur rapport coûts/avantages; souligne qu’en dernière analyse, cette évolution pourrait altérer le contrôle du Parlement sur l’exécution du budget de l’Union et compromettre son rôle d’autorité de décharge;

Or. en

Amendement 46
Marit Maij, Eero Heinäluoma, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. affirme que la généralisation du financement non lié aux coûts accroît le risque d’irrégularités, de double financement et de fraude et, partant, réduit la transparence et la traçabilité des fonds de l’Union; souligne qu’en dernière analyse, cette évolution pourrait altérer le contrôle ***du Parlement*** sur l’exécution du budget de l’Union et compromettre ***son*** rôle d’autorité de décharge;	7. affirme que la généralisation du financement non lié aux coûts accroît le risque d’irrégularités, de double financement et de fraude et, partant, réduit la transparence et la traçabilité des fonds de l’Union; souligne qu’en dernière analyse, cette évolution pourrait altérer le contrôle ***parlementaire*** sur l’exécution du budget de l’Union et compromettre ***le*** rôle d’autorité de décharge ***du Parlement***;

Or. en

Amendement 47
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate avec inquiétude qu’à la fin de 2024, le Parquet européen traitait 311 affaires liées à NextGenerationEU qui, si l’on excepte quatre d’entre elles, concernaient toutes le FRR, soit environ 17 % de l’ensemble des enquêtes en cours	8. constate avec inquiétude qu’à la fin de 2024, le Parquet européen traitait 311 affaires liées à NextGenerationEU qui, si l’on excepte quatre d’entre elles, concernaient toutes le FRR, soit environ 17 % de l’ensemble des enquêtes en cours

pour fraude aux dépenses; relève en outre que le préjudice pour les intérêts financiers de l'Union est estimé à 2,8 milliards d'euros, soit 30 % (contre 25 % en 2023) du préjudice total estimé résultant de toutes les fraudes aux dépenses à l'échelle de l'Union;	pour fraude aux dépenses; relève en outre que le préjudice pour les intérêts financiers de l'Union est estimé à 2,8 milliards d'euros, soit 30 % (contre 25 % en 2023) du préjudice total estimé résultant de toutes les fraudes aux dépenses à l'échelle de l'Union; ***se dit préoccupé par le fait que le signalement d'affaires provenant des institutions de l'Union, dont la Commission, représente à peine 3 %, ce qui soulève de nouvelles préoccupations quant à la capacité de la Commission à surveiller la FRR; se dit également alarmé par le fait que, comme la mise en œuvre de la FRR n'en est même pas encore à la moitié de sa durée, le Parquet s'attend à ce que le nombre d'affaires continue d'augmenter;***

Or. en

Amendement 48
Marit Maij, Eero Heinäluoma, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate avec inquiétude qu'à la fin de 2024, le Parquet européen traitait 311 affaires liées à NextGenerationEU qui, si l'on excepte quatre d'entre elles, concernaient toutes le FRR, soit environ 17 % de l'ensemble des enquêtes en cours pour fraude aux dépenses; relève en outre que le préjudice pour les intérêts financiers de l'Union est estimé à 2,8 milliards d'euros, soit 30 % (contre 25 % en 2023) du préjudice total estimé résultant de toutes les fraudes aux dépenses à l'échelle de l'Union;	8. constate avec inquiétude qu'à la fin de 2024, le Parquet européen traitait 311 affaires liées à NextGenerationEU qui, si l'on excepte quatre d'entre elles, concernaient toutes le FRR, soit environ 17 % de l'ensemble des enquêtes en cours pour fraude aux dépenses; ***constate en outre une hausse de 51 % des affaires liées à l'instrument Next Generation EU en 2024 par rapport à 2023;*** relève en outre que le préjudice pour les intérêts financiers de l'Union est estimé à 2,8 milliards d'euros, soit 30 % (contre 25 % en 2023) du préjudice total estimé résultant de toutes les fraudes aux dépenses à l'échelle de l'Union; ***rappelle que, sur les 27 États membres de l'Union, 24 sont actuellement membres du Parquet***

européen;

Or. en

Amendement 49
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate avec inquiétude qu'à la fin de 2024, le Parquet européen traitait 311 affaires liées à NextGenerationEU qui, si l'on excepte quatre d'entre elles, concernaient toutes le FRR, soit environ 17 % de l'ensemble des enquêtes en cours pour fraude aux dépenses; ***relève en outre*** que le préjudice pour les intérêts financiers de l'Union ***est*** estimé à 2,8 milliards d'euros, soit 30 % (contre 25 % en 2023) du préjudice total estimé résultant de toutes les fraudes aux dépenses à l'échelle de l'Union;	8. constate avec inquiétude qu'à la fin de 2024, le Parquet européen traitait 311 affaires liées à NextGenerationEU qui, si l'on excepte quatre d'entre elles, concernaient toutes le FRR, soit environ 17 % de l'ensemble des enquêtes en cours pour fraude aux dépenses; ***se déclare choqué mais cependant pas surpris*** que le préjudice pour les intérêts financiers de l'Union ***soit*** estimé à 2,8 milliards d'euros, soit 30 % (contre 25 % en 2023) du préjudice total estimé résultant de toutes les fraudes aux dépenses à l'échelle de l'Union***, ce que permettra à nouveau la reproduction de ce modèle***;

Or. fr

Amendement 50
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. est préoccupé par le fait que les instruments fondés sur la performance qui utilisent le financement non lié aux coûts se concentrent davantage sur les audits des systèmes que sur les contrôles des dépenses réelles; met en garde contre le fait que ces audits de systèmes peuvent ne pas	9. est préoccupé par le fait que les instruments fondés sur la performance qui utilisent le financement non lié aux coûts se concentrent davantage sur les audits des systèmes que sur les contrôles des dépenses réelles; met en garde contre le fait que ces audits de systèmes peuvent ne pas

faire apparaître des problèmes sous-jacents susceptibles de se propager et de compromettre gravement la bonne gestion financière du budget de l'Union et la protection des intérêts financiers de cette dernière; estime que, même dans le cadre de l'architecture financière et du modèle de mise en œuvre des financements de l'Union actuellement en place, les systèmes de contrôle de plusieurs États membres ont montré des faiblesses systémiques qui se sont soldées par une incapacité à détecter et à prévenir des fraudes ou d'autres irrégularités, comme dans le cas de l'OPEKEPE en Grèce ou des affaires impliquant des fonds de développement rural en Slovaquie; demande donc à la Commission de prendre des mesures correctives effectives, de renforcer les procédures d'audit et d'accréditation et de veiller à ce que des défaillances systémiques similaires ne puissent pas se reproduire, dans le respect du principe de proportionnalité en ce qui concerne les obligations de déclaration et de documentation;	faire apparaître des problèmes sous-jacents susceptibles de se propager et de compromettre gravement la bonne gestion financière du budget de l'Union et la protection des intérêts financiers de cette dernière; estime que, même dans le cadre de l'architecture financière et du modèle de mise en œuvre des financements de l'Union actuellement en place, les systèmes de contrôle de plusieurs États membres ont montré des faiblesses systémiques qui se sont soldées par une incapacité à détecter et à prévenir des fraudes ou d'autres irrégularités, comme dans le cas de l'OPEKEPE en Grèce ou des affaires impliquant des fonds de développement rural en Slovaquie***, ou encore les affaires récentes impliquant une manipulation des marchés publics et des bénéficiaires politiquement exposés dans plusieurs États membres, preuve de la nécessité d'une surveillance plus stricte de la part de l'Union***; demande donc à la Commission de prendre des mesures correctives effectives, de renforcer les procédures d'audit et d'accréditation et de veiller à ce que des défaillances systémiques similaires ne puissent pas se reproduire, dans le respect du principe de proportionnalité en ce qui concerne les obligations de déclaration et de documentation;

Or. en

Amendement 51
Marit Maij, Eero Heinäluoma, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. prend acte des aspects liés à l'état de droit figurant dans la proposition de CFP présentée par la Commission pour 2028-2034 et regrette les chevauchements avec le mécanisme de conditionnalité mis

en place; demande un cadre unifié, cohérent et global pour tous les programmes de financement de l'Union dans le cadre du règlement sur la conditionnalité et demande que la Commission regroupe l'ensemble des instruments liés à l'état de droit au sein d'un seul cadre;

Or. en

Amendement 52
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que la généralisation du financement non lié aux coûts exige de la Cour des comptes européenne et des autorités d'audit nationales une adaptation sensible de leurs activités et l'adoption d'une méthode d'audit différente; ***met en garde contre le fait*** qu'un tel changement***, sans*** préparation des autorités d'audit***, posera des difficultés notables et pourrait engendrer une défaillance structurelle dans la piste d'audit susceptible d'avoir de graves conséquences pour*** la ***bonne*** gestion ***financière du budget de l'Union comme pour la procédure de décharge***;	11. souligne que la généralisation du financement non lié aux coûts exige de la Cour des comptes européenne et des autorités d'audit nationales une adaptation sensible de leurs activités et l'adoption d'une méthode d'audit ***et de contrôle budgétaire*** différente; ***souligne*** qu'un tel changement ***devrait assurer la*** préparation des autorités d'audit ***au moyen de formations financées par l'Union et de ressources permettant de renforcer les capacités administratives au sein des États membres, notamment pour les autorités qui participent à*** la gestion ***d'instruments impliquant un financement non lié aux coûts; souligne que les autorités d'audit doivent être structurellement indépendantes de toute influence politique et dotées de ressources suffisantes afin que les audits de la performance soient réalisés selon des normes reconnues***;

Or. en

Amendement 53
Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. insiste sur le fait qu'en l'absence de garanties solides ainsi que de lignes directrices détaillées, d'une assistance technique et de formations spécifiques de la Commission sur la méthode d'audit de performance, la forte dépendance à l'égard des autorités nationales et d'auditeurs externes risque d'entraîner des variations sensibles dans la qualité et l'indépendance des ***contrôle***;	13. insiste sur le fait qu'en l'absence de garanties solides ainsi que de lignes directrices détaillées, d'une assistance technique et de formations spécifiques de la Commission sur la méthode d'audit de performance, la forte dépendance à l'égard des autorités nationales et d'auditeurs externes risque d'entraîner des variations sensibles dans la qualité et l'indépendance des ***contrôles et de nuire à la réputation des programmes de financement de l'Union européenne***;

Or. en

Amendement 54
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. insiste sur le fait ***qu'en l'absence de*** garanties solides ainsi que ***de*** lignes directrices détaillées, ***d'une*** assistance technique et ***de*** formations spécifiques de la Commission sur la méthode d'audit de performance***, la forte dépendance à l'égard des*** autorités nationales et ***d'auditeurs*** externes ***risque d'entraîner des variations sensibles*** dans la qualité et l'indépendance des ***contrôle***;	13. insiste sur le fait ***que des*** garanties solides ainsi que ***des*** lignes directrices détaillées, ***une*** assistance technique et ***des*** formations spécifiques de la Commission sur la méthode d'audit de performance ***permettront d'aider les*** autorités nationales et ***les auditeurs*** externes ***et contribueront à assurer une plus grande cohérence*** dans la qualité et l'indépendance des ***contrôles***;

Or. en

Amendement 55
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. insiste sur le fait ***qu'en l'absence de*** garanties ***solides ainsi que*** de lignes directrices détaillées, d'une assistance technique et de formations spécifiques ***de la Commission*** sur la méthode d'audit de performance***, la forte dépendance à l'égard des autorités nationales et d'auditeurs externes risque d'entraîner des variations sensibles dans la qualité et l'indépendance des contrôle***;	13. insiste sur le fait ***que la qualité et l'indépendance des contrôles doivent être*** garanties ***par une collaboration entre la Commission et les autorités nationales et les auditeurs externes sur la base*** de lignes directrices détaillées, d'une assistance technique et de formations spécifiques sur la méthode d'audit de performance ***mises en place par la Commission***;

Or. en

Amendement 56
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne qu'un instrument fondé sur la performance fonctionne à condition que les fonds soient décaissés sur la base de la réalisation des jalons et des cibles; fait observer que l'absorption des fonds globaux ou les décaissements ne constituent donc pas, par définition, un indicateur de réussite; regrette que, dans les dernières modifications apportées aux plans de partenariat nationaux et régionaux de la FRR, l'attention accordée à l'absorption ait entraîné une baisse des normes préalablement convenues, notamment en ce qui concerne les engagements en faveur de la réalisation de réformes;

Or. en

Amendement 57
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***préconise*** que les organismes d'audit des États membres ***se conforment*** aux normes internationalement reconnues en matière d'audit; met en garde contre le fait que l'inobservation de ces normes compromet la fiabilité de leurs travaux engendre des risques pour e système du contrôle unique; fait observer que la Cour des comptes a constaté de manière répétée les défaillances de certaines autorités d'audit nationales du point de vue de l'étendue, de la qualité, de la documentation et des rapports d'audit; souligne qu'un cadre clair est nécessaire du point de vue des responsabilités afin de garantir la qualité et la cohérence;	14. ***rappelle*** que les organismes d'audit des États membres ***doivent se conformer*** aux normes internationalement reconnues en matière d'audit; met en garde contre le fait que l'inobservation de ces normes compromet la fiabilité de leurs travaux engendre des risques pour e système du contrôle unique; fait observer que la Cour des comptes a constaté de manière répétée les défaillances de certaines autorités d'audit nationales du point de vue de l'étendue, de la qualité, de la documentation et des rapports d'audit; souligne qu'un cadre clair est nécessaire du point de vue des responsabilités afin de garantir la qualité et la cohérence;

Or. en

Amendement 58
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne que la fragmentation des systèmes informatiques et des systèmes de données entre les États membres accroît le risque d'erreurs, d'irrégularités, de double financement, de retards et d'incohérences dans les rapports; rappelle que, pour garantir la traçabilité totale des fonds de l'Union, le Parlement a plusieurs fois préconisé d'instaurer, dans le cadre de la refonte du règlement financier, en s'appuyant notamment sur les outils et bases de données existants, un système	15. souligne que la fragmentation des systèmes informatiques et des systèmes de données entre les États membres accroît le risque d'erreurs, d'irrégularités, de double financement, de retards et d'incohérences dans les rapports; rappelle que, pour garantir la traçabilité totale des fonds de l'Union, le Parlement a plusieurs fois préconisé d'instaurer, dans le cadre de la refonte du règlement financier, en s'appuyant notamment sur les outils et bases de données existants, un système

d’information et de suivi unique, intégré et interopérable, assorti d’un outil unique d’exploration de données et d’évaluation des risques; déplore toutefois le refus des États membres de rendre obligatoire l’utilisation d’un tel système dès le début du prochain CFP; se félicite des efforts déployés par la Commission pour développer un tel système interopérable, en s’appuyant sur l’outil ARACHNE, et invite instamment tous les États membres à en tirer pleinement parti; précise que l’efficacité de tout nouveau modèle de financement dépend de la fiabilité et de la cohérence des données sous-jacentes et des outils de contrôle; souligne qu’un tel système doit fournir des informations précises en temps utile, réduire au minimum les faux positifs et fonctionner de manière stable et fiable;

d’information et de suivi unique, intégré et interopérable, assorti d’un outil unique d’exploration de données et d’évaluation des risques; déplore toutefois le refus des États membres de rendre obligatoire l’utilisation d’un tel système dès le début du prochain CFP; se félicite des efforts déployés par la Commission pour développer un tel système interopérable, en s’appuyant sur l’outil ARACHNE, et invite instamment tous les États membres à en tirer pleinement parti; précise que l’efficacité de tout nouveau modèle de financement dépend de la fiabilité et de la cohérence des données sous-jacentes et des outils de contrôle; souligne qu’un tel système doit fournir des informations précises en temps utile, réduire au minimum les faux positifs et fonctionner de manière stable et fiable; ***souligne que la définition de ce système interopérable doit être pleinement conforme au RGPD, garantir le traitement sécurisé des données à caractère personnel et empêcher le détournement d'informations sensibles tout en permettant pleinement des opérations effectives de lutte contre la fraude;***

Or. en

Amendement 59
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne que ***la fragmentation des systèmes informatiques et des*** systèmes de données ***entre les*** États membres ***accroît*** le risque d’erreurs, d’irrégularités, de double financement, de retards et d’incohérences dans les rapports; rappelle que, pour garantir la traçabilité totale des fonds de l’Union, le Parlement a plusieurs fois préconisé d'instaurer, dans le cadre de la	15. souligne que ***les*** systèmes de données ***des*** États membres ***augmentent*** le risque d’erreurs, d’irrégularités, de double financement, de retards et d’incohérences dans les rapports; rappelle que, pour garantir la traçabilité totale des fonds de l’Union, le Parlement a plusieurs fois préconisé d'instaurer, dans le cadre de la refonte du règlement financier, en

refonte du règlement financier, en s’appuyant notamment sur les outils et bases de données existants, un système d’information et de suivi unique, intégré et interopérable, assorti d’un outil unique d’exploration de données et d’évaluation des risques; déplore toutefois le refus des États membres de rendre obligatoire l’utilisation d’un tel système dès le début du prochain CFP; se félicite des efforts déployés par la Commission pour développer un tel système interopérable, en s’appuyant sur l’outil ARACHNE, et invite instamment tous les États membres à en tirer pleinement parti; précise que l’efficacité de tout nouveau modèle de financement dépend de la fiabilité et de la cohérence des données sous-jacentes et des outils de contrôle; ***souligne qu’un tel système doit fournir des informations précises en temps utile, réduire au minimum les faux positifs et fonctionner de manière stable et fiable;***

s’appuyant notamment sur les outils et bases de données existants, un système d’information et de suivi unique, intégré et interopérable, assorti d’un outil unique d’exploration de données et d’évaluation des risques; déplore toutefois le refus des États membres de rendre obligatoire l’utilisation d’un tel système dès le début du prochain CFP; se félicite des efforts déployés par la Commission pour développer un tel système interopérable, en s’appuyant sur l’outil ARACHNE, et invite instamment tous les États membres à en tirer pleinement parti; précise que l’efficacité de tout nouveau modèle de financement dépend de la fiabilité et de la cohérence des données sous-jacentes et des outils de contrôle;

Or. en

Amendement 60
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne que la fragmentation des systèmes informatiques et des systèmes de données entre les États membres accroît le risque d’erreurs, d’irrégularités, de double financement, de retards et d’incohérences dans les rapports; rappelle que, pour garantir la traçabilité totale des fonds de l’Union, le Parlement a plusieurs fois préconisé d'instaurer, dans le cadre de la refonte du règlement financier, en s’appuyant notamment sur les outils et bases de données existants, un système d’information et de suivi unique, intégré et interopérable, assorti d’un outil unique	15. souligne que la fragmentation des systèmes informatiques et des systèmes de données entre les États membres accroît le risque d’erreurs, d’irrégularités, de double financement, de retards et d’incohérences dans les rapports; rappelle que, pour garantir la traçabilité totale des fonds de l’Union, le Parlement a plusieurs fois préconisé d'instaurer, dans le cadre de la refonte du règlement financier, en s’appuyant notamment sur les outils et bases de données existants, un système d’information et de suivi unique, intégré et interopérable, assorti d’un outil unique

d’exploration de données et d’évaluation des risques; ***déplore toutefois le*** refus des États membres de rendre obligatoire l’utilisation d’un tel système dès le début du prochain CFP; se félicite des efforts déployés par la Commission pour développer un tel système interopérable, en s’appuyant sur l’outil ARACHNE, et invite instamment tous les États membres à en tirer pleinement parti; précise que l’efficacité de tout nouveau modèle de financement dépend de la fiabilité et de la cohérence des données sous-jacentes et des outils de contrôle; souligne qu’un tel système doit fournir des informations précises en temps utile, réduire au minimum les faux positifs et fonctionner de manière stable et fiable;	d’exploration de données et d’évaluation des risques; ***prend acte du*** refus des États membres de rendre obligatoire l’utilisation d’un tel système dès le début du prochain CFP; se félicite des efforts déployés par la Commission pour développer un tel système interopérable, en s’appuyant sur l’outil ARACHNE, et invite instamment tous les États membres à en tirer pleinement parti; précise que l’efficacité de tout nouveau modèle de financement dépend de la fiabilité et de la cohérence des données sous-jacentes et des outils de contrôle; souligne qu’un tel système doit fournir des informations précises en temps utile, réduire au minimum les faux positifs et fonctionner de manière stable et fiable;

Or. en

Amendement 61
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que la gestion partagée, dans le contexte du prochain CFP, doit associer les autorités régionales et locales et les parties prenantes, y compris au regard des instruments fondés sur la performance, aux phases de prise de décision et de planification comme ***à la phase*** de mise en œuvre, afin de garantir la valeur ajoutée pour l’Union des projets transfrontaliers et de mettre l’accent sur des résultats mesurables plutôt que sur des réalisations;	16. souligne que la gestion partagée, dans le contexte du prochain CFP, doit associer les autorités régionales et locales et les parties prenantes, y compris au regard des instruments fondés sur la performance, aux phases de ***conception, de*** prise de décision et de planification comme ***aux phases*** de mise en œuvre ***et de réalisation dans le cadre d'une gouvernance territorialisée à plusieurs niveaux***, afin de garantir la valeur ajoutée pour l’Union des projets transfrontaliers***, de définir une méthode précise pour les jalons, les cibles et les décaissements*** et de mettre l’accent sur des résultats ***et des retombées*** mesurables plutôt que sur des réalisations ***en veillant à suivre une piste d'audit unique, à préserver le rôle du***

Parlement en tant que législateur, autorité budgétaire et autorité de décharge et en veillant à ce que l'exécutif ait à rendre compte de son action;

Or. en

Amendement 62
Dick Erixon, Bert-Jan Ruissen, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. fait observer qu'un contrôle fondé sur la performance ne réduit pas nécessairement les charges administratives, mais, a contrario, que des systèmes de vérification défaillants peuvent engendrer des coûts cachés sans renforcer l'assurance; estime que toute transition vers des modèles de mise en œuvre fondés sur la performance nécessite un renforcement des capacités au niveau de l'Union et dans les États membres, car les besoins en matière de suivi, de contrôle et d'audit pour ces modèles diffèrent de ceux pour les instruments fondés sur le remboursement des coûts admissibles;	18. fait observer qu'un contrôle fondé sur la performance ne réduit pas nécessairement les charges administratives, mais, a contrario, que des systèmes de vérification défaillants peuvent engendrer des coûts cachés sans renforcer l'assurance***; souligne que le fait de passer de rapports fondés sur les intrants et les activités à des rapports axés sur les résultats et les retombées devrait réduire les formalités administratives pour les auditeurs comme pour les bénéficiaires en mettant l'accent sur l'importance relative et la proportionnalité; demande à la Commission de rationaliser les indicateurs, de simplifier les modèles, d'éviter les demandes de données en double et d'appliquer le principe de la transmission unique d'informations, afin que les bénéficiaires puissent consacrer plus de temps à l'obtention de résultats et moins de temps à cocher des cases***; estime que toute transition vers des modèles de mise en œuvre fondés sur la performance nécessite un renforcement des capacités au niveau de l'Union et dans les États membres, car les besoins en matière de suivi, de contrôle et d'audit pour ces modèles diffèrent de ceux pour les instruments fondés sur le remboursement des coûts admissibles;

Or. en

Amendement 63
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. fait observer ***qu'un contrôle fondé sur la performance ne réduit pas nécessairement*** les charges administratives***, mais, a contrario, que des systèmes de vérification défaillants peuvent engendrer des coûts cachés sans renforcer l'assurance; estime que toute transition vers des modèles de mise en œuvre fondés sur la performance nécessite un renforcement des capacités au niveau de l'Union et dans les États membres, car les besoins en matière de suivi, de contrôle et d'audit pour ces modèles diffèrent de ceux pour les instruments fondés sur le remboursement des coûts admissibles***;	18. fait observer ***que l'objectif de simplification de la FRR qui vise à réduire*** les charges administratives ***pourrait être mis à mal par la complexité de sa procédure de communication d'informations et de demande de paiement***;

Or. en

Amendement 64
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. fait observer qu'un contrôle fondé sur la performance ne réduit pas nécessairement les charges administratives, mais, a contrario, que des systèmes de vérification défaillants peuvent engendrer des coûts cachés sans renforcer l'assurance; estime que toute transition vers des modèles de mise en œuvre fondés sur la performance nécessite un renforcement des capacités au niveau de	18. fait observer qu'un contrôle fondé sur la performance ne réduit pas nécessairement les charges administratives, mais, a contrario, que des systèmes de vérification défaillants peuvent engendrer des coûts cachés sans renforcer l'assurance; estime que toute transition vers des modèles de mise en œuvre fondés sur la performance nécessite un renforcement des capacités au niveau de

l'Union et dans les États membres, car les besoins en matière de suivi, de contrôle et d'audit pour ces modèles diffèrent de ceux pour les instruments fondés sur le remboursement des coûts admissibles;	l'Union et dans les États membres, car les besoins en matière de suivi, de contrôle et d'audit pour ces modèles diffèrent de ceux pour les instruments fondés sur le remboursement des coûts admissibles; ***s'interroge donc fortement sur les raisons de la volonté de recours à ces instruments;***

Or. fr

Amendement 65
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. met en garde contre le fait qu'en l'absence d'un renforcement du contrôle parlementaire, une multiplication des instruments fondés sur la performance risque de modifier l'équilibre institutionnel en faveur du pouvoir d'appréciation de l'exécutif et au détriment du contrôle démocratique; insiste sur le fait que tout modèle de gouvernance des instruments fondés sur la performance doit associer le Parlement et le Conseil sur un pied d'égalité; rejette toute proposition tendant à rompre l'équilibre institutionnel et à remettre en cause le rôle du Parlement en tant qu'autorité budgétaire et de décharge;	19. met en garde contre le fait qu'en l'absence d'un renforcement du contrôle parlementaire, une multiplication des instruments fondés sur la performance risque de modifier l'équilibre institutionnel en faveur du pouvoir d'appréciation de l'exécutif et au détriment du contrôle démocratique; insiste sur le fait que tout modèle de gouvernance des instruments fondés sur la performance doit associer le Parlement et le Conseil sur un pied d'égalité; rejette toute proposition tendant à rompre l'équilibre institutionnel et à remettre en cause le rôle du Parlement en tant qu'autorité budgétaire et de décharge; ***souligne que, dans la situation géopolitique actuelle marquée par l'agression de la Russie et l'instabilité aux frontières de l'Union, les investissements financés par les instruments de l'Union devraient être de nature stratégique et être évalués non seulement en termes d'efficacité économique, mais aussi en fonction de leur contribution à la résilience et à la préparation; souligne que, parallèlement aux évaluations fondées sur la performance, les méthodes d'évaluation des intrants, des réalisations et des risques gardent toute leur***

importance, notamment pour s'attaquer aux vulnérabilités asymétriques entre les États membres; souligne que l'affectation des crédits en fonction des risques est essentielle pour aider les États membres, notamment à l'Est de l'Union, qui sont les plus exposés aux pressions géopolitiques et aux menaces extérieures;

Or. en

Amendement 66
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***met en garde contre le fait qu'en l'absence d'un renforcement du*** contrôle parlementaire***, une multiplication des instruments fondés sur la performance risque de modifier l'équilibre institutionnel en faveur du pouvoir d'appréciation de l'exécutif et au détriment du contrôle démocratique***; insiste sur le fait que tout modèle de gouvernance des instruments fondés sur la performance doit associer le Parlement et le Conseil sur un pied d'égalité; rejette toute proposition tendant à rompre l'équilibre institutionnel et à remettre en cause le rôle du Parlement en tant qu'autorité budgétaire et de décharge;	19. ***rappelle la nécessité de renforcer le*** contrôle parlementaire; insiste sur le fait que tout modèle de gouvernance des instruments fondés sur la performance doit associer le Parlement et le Conseil sur un pied d'égalité; rejette toute proposition tendant à rompre l'équilibre institutionnel et à remettre en cause le rôle du Parlement en tant qu'autorité budgétaire et de décharge;

Or. en

Amendement 67
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***met en garde contre le fait qu'en l'absence d'un renforcement du contrôle parlementaire, une multiplication des instruments fondés sur la performance*** risque de modifier l'équilibre institutionnel en faveur du pouvoir d'appréciation de l'exécutif et au détriment du contrôle démocratique; insiste sur le fait que tout modèle de gouvernance des instruments fondés sur la performance doit associer le Parlement et le Conseil sur un pied d'égalité; rejette toute proposition tendant à rompre l'équilibre institutionnel et à remettre en cause le rôle du Parlement en tant qu'autorité budgétaire et de décharge;	19. ***souligne que si les lacunes de la FRR ne sont pas réglées à l'avenir, le*** risque de modifier l'équilibre institutionnel en faveur du pouvoir d'appréciation de l'exécutif et au détriment du contrôle démocratique ***augmentera***; insiste sur le fait que tout modèle de gouvernance des instruments fondés sur la performance doit associer le Parlement et le Conseil sur un pied d'égalité; rejette toute proposition tendant à rompre l'équilibre institutionnel et à remettre en cause le rôle du Parlement en tant qu'autorité budgétaire et de décharge;

Or. en

Amendement 68
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime que le modèle de financement non lié aux coûts pour les instruments fondés sur la performance ne devrait pas être généralisé en tant que méthode de mise en œuvre ou de remboursement entre les États membres et les bénéficiaires***, *sauf pour les petits bénéficiaires qui mettent en œuvre des projets dont la valeur financière est inférieure à certains seuils*** ; ***souligne en particulier que le modèle fondé sur les coûts devrait être conservé pour les projets complexes et de grande envergure, car leur étendue, leur durée et leur financement à plusieurs niveaux requièrent des informations financières détaillées et des données vérifiables sur les dépenses afin de garantir un contrôle et une reddition de comptes corrects; préconise de poursuivre et d'étendre le***	20. estime que le modèle de financement non lié aux coûts pour les instruments fondés sur la performance ne devrait pas être généralisé en tant que méthode de mise en œuvre ou de remboursement entre les États membres et les bénéficiaires;

recours aux montants forfaitaires et aux options simplifiées en matière de coûts, en particulier pour les investissements de petite ou moyenne envergure, car ils constituent des outils efficaces et proportionnés pour réduire les charges administratives, améliorer l'accessibilité pour les petits bénéficiaires et préserver la responsabilité et la traçabilité dans l'utilisation des fonds de l'Union;

Or. fr

Amendement 69
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime que le modèle de financement non lié aux coûts pour les instruments fondés sur la performance ne devrait pas être généralisé en tant que méthode de mise en œuvre ou de remboursement entre les États membres et les bénéficiaires, sauf pour les petits bénéficiaires qui mettent en œuvre des projets dont la valeur financière est inférieure à certains seuils; souligne en particulier que ***le modèle fondé sur les coûts devrait être conservé pour*** les projets complexes et de grande envergure***, car leur étendue, leur durée et leur financement à plusieurs niveaux requièrent des informations financières détaillées et des données vérifiables*** sur les dépenses ***afin de garantir un*** contrôle ***et une reddition de comptes corrects***; préconise de poursuivre et d'étendre le recours aux montants forfaitaires et aux options simplifiées en matière de coûts, en particulier pour les investissements de petite ou moyenne envergure, car ils constituent des outils efficaces et proportionnés pour réduire les charges administratives, améliorer	20. estime que le modèle de financement non lié aux coûts pour les instruments fondés sur la performance ne devrait pas être généralisé en tant que méthode de mise en œuvre ou de remboursement entre les États membres et les bénéficiaires, sauf pour les petits bénéficiaires qui mettent en œuvre des projets dont la valeur financière est inférieure à certains seuils; souligne en particulier que les projets complexes et de grande envergure ***font l'objet d'une évaluation ex ante des coûts détaillée et d'un contrôle ex post précis fondé*** sur les dépenses ***réelles; souligne qu'il faut que les incitations financières et les sanctions soient fonction de l'écart entre l'évaluation ex ante des coûts et leur*** contrôle ***ex post***; préconise de poursuivre et d'étendre le recours aux montants forfaitaires et aux options simplifiées en matière de coûts, en particulier pour les investissements de petite ou moyenne envergure, car ils constituent des outils efficaces et proportionnés pour réduire les charges administratives, améliorer

l'accessibilité pour les petits bénéficiaires et préserver la responsabilité et la traçabilité dans l'utilisation des fonds de l'Union;	l'accessibilité pour les petits bénéficiaires et préserver la responsabilité et la traçabilité dans l'utilisation des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 70
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. estime que le modèle de financement non lié aux coûts pour les instruments fondés sur la performance ne devrait pas être généralisé en tant que méthode de mise en œuvre ou de remboursement entre les États membres et les bénéficiaires, sauf pour les petits bénéficiaires qui mettent en œuvre des projets dont la valeur financière est inférieure à certains seuils; souligne en particulier que le modèle fondé sur les coûts devrait être conservé pour les projets complexes et de grande envergure, car leur étendue, leur durée et leur financement à plusieurs niveaux requièrent des informations financières détaillées et des données vérifiables sur les dépenses afin de garantir un contrôle et une reddition de comptes corrects; préconise de poursuivre et d'étendre le recours aux montants forfaitaires et aux options simplifiées en matière de coûts, en particulier pour les investissements de petite ou moyenne envergure, car ils constituent des outils efficaces et proportionnés pour réduire les charges administratives, améliorer l'accessibilité pour les petits bénéficiaires et préserver la responsabilité et la traçabilité dans l'utilisation des fonds de l'Union;	20. estime que le modèle de financement non lié aux coûts pour les instruments fondés sur la performance ne devrait pas être généralisé en tant que méthode de mise en œuvre ou de remboursement entre les États membres et les bénéficiaires, sauf pour les petits bénéficiaires qui mettent en œuvre des projets dont la valeur financière est inférieure à certains seuils***, ce qui leur permet de suivre un système de réalisation plus simple tout en garantissant un cadre de contrôle strict***; souligne en particulier que le modèle fondé sur les coûts devrait être conservé pour les projets complexes et de grande envergure, car leur étendue, leur durée et leur financement à plusieurs niveaux requièrent des informations financières détaillées et des données vérifiables sur les dépenses afin de garantir un contrôle et une reddition de comptes corrects; préconise de poursuivre et d'étendre le recours aux montants forfaitaires et aux options simplifiées en matière de coûts, en particulier pour les investissements de petite ou moyenne envergure, car ils constituent des outils efficaces et proportionnés pour réduire les charges administratives, améliorer l'accessibilité pour les petits bénéficiaires et préserver la responsabilité et la traçabilité dans l'utilisation des fonds de

l'Union;

Or. en

Amendement 71
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne qu'un budget plus simple doit être aussi un budget plus transparent, qui permet de mieux contrôler les dépenses et de limiter les risques de double financement; souligne que les examens des performances et les discussions budgétaires doivent être transparents et inclure des documents clairs ainsi qu'un accès public aux informations;

Or. en

Amendement 72
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne l'importance d'évaluations fondées non seulement sur ces objectifs financiers, mais aussi sur des objectifs de durabilité environnementale;

Or. en

Amendement 73
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. demande que le prochain CFP fasse l'objet d'une gouvernance stricte, notamment à la rubrique 1, au moyen d'une architecture fondée sur un modèle de financement non lié aux coûts; demande que les futurs instruments fondés sur la performance soient conçus de façon à permettre au Parlement d'exercer pleinement son contrôle et sa capacité à demander des comptes; estime que le Parlement devrait avoir le pouvoir d'approuver en bloc les plans de partenariat nationaux et régionaux après l'évaluation de la Commission, conformément à l'esprit et à la lettre du règlement;

Or. en

Amendement 74
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. souligne qu'il faut une piste d'audit unique pour le futur CFP afin de permettre la traçabilité de la contribution du budget en faveur des projets financés et des bénéficiaires finaux, qui doivent être les opérateurs économiques et non les entités administratives bénéficiaires; souligne la nécessité d'un marquage public des projets financés par les fonds de l'Union afin d'en assurer la visibilité pour les citoyens européens; souligne que les remboursements devraient se faire sur la base des dépenses réelles ex post afin de

	permettre une évaluation des coûts plus flexible et indicative lors de la phase de planification; souligne qu'il faut lier les décaissements à la réalisation de jalons et de cibles clairement définis et étroitement liés afin d'assurer un lien fort entre réformes et investissements en vue de changements structurels à long terme; souligne qu'il faut élargir la communication d'informations aux données relatives aux projets, à l'instar de ce qui se fait pour les fonds de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 75
Dick Erixon, Bert-Jan Ruissen, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que les financements de l'Union ne devraient être accordés qu'aux mesures directement liées à des projets concrets et vérifiables qui font état de progrès tangibles ***et*** de résultats mesurables, contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union ***et*** peuvent faire l'objet d'un suivi et de contrôles effectifs;	21. souligne que les financements de l'Union ne devraient être accordés qu'aux mesures directement liées à des projets concrets et vérifiables qui font état de progrès tangibles ***ainsi que*** de résultats ***et de retombées*** mesurables, ***qui*** contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union***, notamment le renforcement de la croissance économique et de la viabilité budgétaire, et qui*** peuvent faire l'objet d'un suivi et de contrôles effectifs***, selon des exigences de communication transparente d'informations et une vérification des coûts régulière et indépendante***;

Or. en

Amendement 76
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que les financements de l'Union ne devraient être accordés qu'aux mesures directement liées à des projets concrets et vérifiables qui font état de progrès tangibles et de résultats mesurables, contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union et peuvent faire l'objet d'un suivi et de contrôles effectifs;	21. souligne que les financements de l'Union ne devraient être accordés qu'aux mesures directement liées à des projets concrets et vérifiables qui font état de progrès tangibles et de résultats mesurables, contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union et peuvent faire l'objet d'un suivi et de contrôles effectifs; ***souligne que les projets financés par l'Union doivent être marqués comme tels afin que les citoyens soient informés des retombées du financement accordé par l'Union;***

Or. en

Amendement 77
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que les financements de l'Union ne devraient être accordés qu'aux mesures directement liées à des projets concrets et vérifiables qui font état de progrès tangibles et de résultats mesurables***, contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union*** et peuvent faire l'objet d'un suivi et de contrôles effectifs;	21. souligne que les financements de l'Union ne devraient être accordés qu'aux mesures directement liées à des projets concrets et vérifiables qui font état de progrès tangibles et de résultats mesurables et peuvent faire l'objet d'un suivi et de contrôles effectifs;

Or. fr

Amendement 78
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande à la Commission de s'abstenir d'introduire des méthodes complexes ou spéculatives d'estimation des coûts, qui risquent de compromettre la transparence et la comparabilité entre les États membres; réclame au contraire avec insistance l'élaboration et l'utilisation plus large d'options simplifiées en matière de coûts harmonisées et vérifiables qui apportent de la clarté, réduisent les charges administratives et maintiennent un niveau satisfaisant de responsabilité;	22. demande à la Commission de s'abstenir d'introduire des méthodes complexes ou spéculatives d'estimation des coûts, qui risquent de compromettre la transparence et la comparabilité entre les États membres; réclame au contraire avec insistance l'élaboration et l'utilisation plus large d'options simplifiées en matière de coûts harmonisées et vérifiables qui apportent de la clarté, réduisent les charges administratives et maintiennent un niveau satisfaisant de responsabilité; ***demande instamment à la Commission de renforcer la transparence totale et l'accès public aux informations relatives aux procédures afin de contribuer à favoriser et à développer la confiance au sein et à l'extérieur des institutions de l'Union;***

Or. en

Amendement 79
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande à la Commission de s'abstenir d'introduire des méthodes complexes ou spéculatives d'estimation des coûts, qui risquent de compromettre la transparence et la comparabilité entre les États membres; ***réclame au contraire avec insistance l'élaboration et l'utilisation plus large d'options simplifiées en matière de coûts harmonisées et vérifiables qui apportent de la clarté, réduisent les charges administratives et maintiennent un niveau satisfaisant de responsabilité;***	22. demande à la Commission de s'abstenir d'introduire des méthodes complexes ou spéculatives d'estimation des coûts, qui risquent de compromettre la transparence et la comparabilité entre les États membres;

Or. fr

Amendement 80
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. préconise de procéder à des évaluations périodiques des coûts réels de la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance en regard des estimations de coûts des États membres afin d'éviter les écarts; estime que ces évaluations devraient automatiquement déclencher des contrôles et des audits en cas d'écart significatif entre les coûts réels et les coûts estimés;	24. préconise de procéder à des évaluations périodiques des coûts réels de la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance en regard des estimations de coûts des États membres afin d'éviter les écarts; estime que ces évaluations devraient automatiquement déclencher des contrôles et des audits en cas d'écart significatif entre les coûts réels et les coûts estimés; ***estime en outre qu'il pourrait y avoir des conséquences financières si des divergences apparaissent, par exemple lors du rapprochement des comptes ou d'évaluations de l'efficacité après mise en œuvre;***

Or. en

Amendement 81
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. préconise de procéder à des évaluations périodiques des coûts réels de la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance en regard des estimations de coûts des États membres afin d'éviter les écarts; estime que ces évaluations devraient automatiquement déclencher des contrôles et des audits en cas d'écart significatif entre les coûts réels et les coûts estimés;	24. préconise de procéder à des évaluations périodiques des coûts réels de la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance en regard des estimations de coûts des États membres afin d'éviter les écarts; estime que ces évaluations devraient automatiquement déclencher des contrôles et des audits en cas d'écart significatif entre les coûts réels et les coûts estimés***, et ce au moyen d'outils d'extraction de données automatisés et de l'IA afin d'identifier les***

résultats aberrants sans imposer d'obligations supplémentaires de communication d'informations aux bénéficiaires en règle;

Or. en

Amendement 82
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. préconise de procéder à des évaluations périodiques des coûts réels de la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance en regard des estimations de coûts des États membres afin d'éviter les écarts; estime que ces évaluations devraient automatiquement déclencher des contrôles et des audits en cas d'écart ***significatif*** entre les coûts réels et les coûts estimés;	24. préconise de procéder à des évaluations périodiques des coûts réels de la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance en regard des estimations de coûts des États membres afin d'éviter les écarts; estime que ces évaluations devraient automatiquement déclencher des contrôles et des audits en cas d'écart entre les coûts réels et les coûts estimés;

Or. fr

Amendement 83
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. demande à la Commission de faire en sorte que les États membres réalisent des contrôles ex poste des coûts réels et procèdent au recouvrement des montants indûment payés lorsque l'écart entre coûts réels et coûts estimatifs est important;

Or. en

Amendement 84
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. plaide pour la mise en place d'un système d'information et de suivi unique, intégré et interopérable, comprenant un outil unique d'exploration de données et de calcul du risque; ***préconise de faire de*** l'utilisation de ce nouveau système interopérable ***une condition préalable à l'accès aux financements de l'Union dans le prochain CFP***;	26. plaide pour la mise en place d'un système d'information***, d'alerte rapide*** et de suivi unique, intégré et interopérable, comprenant un outil unique d'exploration de données et de calcul du risque; ***demande à la Commission de déployer des outils d'IA et d'analyse avancée des données afin d'améliorer l'évaluation de la traçabilité des performances et la communication d'informations, de réduire les formalités manuelles et de rationaliser les procédures de communication d'informations ainsi que d'éviter les doubles financements et d'autres risques pour la protection des intérêts financiers de l'Union; souligne que de tels progrès ne sont possibles que s'il existe également un soutien opérationnel pour le passage au numérique des administrations; demande*** l'utilisation de ce nouveau système interopérable***, comportant la communication d'informations au format lisible par machine à propos des bénéficiaires finaux et des bénéficiaires effectifs de toutes les actions financées***;

Or. en

Amendement 85
Dick Erixon, Bert-Jan Ruissen, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. plaide pour la mise en place d'un système d'information et de suivi unique,	26. plaide pour la mise en place d'un système d'information et de suivi unique,

intégré et interopérable, comprenant un outil unique d'exploration de données et de calcul du risque; préconise de faire de l'utilisation de ce nouveau système interopérable une condition préalable à l'accès aux financements de l'Union dans le prochain CFP;

intégré et interopérable, comprenant un outil unique d'exploration de données et de calcul du risque ***ainsi que des tableaux de bord publiquement disponibles axés sur les résultats et les retombées afin que les contribuables puissent se rendre compte de la valeur créée grâce à leur argent***; préconise de faire de l'utilisation de ce nouveau système interopérable une condition préalable à l'accès aux financements de l'Union dans le prochain CFP;

Or. en

Amendement 86
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. plaide pour la mise en place d'un système d'information et de suivi unique, intégré et interopérable, comprenant un outil unique d'exploration de données et de calcul du risque; ***préconise de faire de l'utilisation de*** ce nouveau système interopérable ***une condition préalable à l'accès aux financements de l'Union*** dans le prochain CFP;	26. plaide pour la mise en place d'un système d'information et de suivi unique, intégré et interopérable, comprenant un outil unique d'exploration de données et de calcul du risque; ***demande qu'il soit envisagé d'utiliser*** ce nouveau système interopérable dans le prochain CFP;

Or. en

Amendement 87
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. demande à la Commission de définir et de publier des seuils clairs pour les mesures correctives, y compris au	27. demande à la Commission de définir et de publier des seuils clairs pour les mesures correctives, y compris au

regard du degré de gravité, afin de garantir une égalité de traitement et une application cohérente;

regard du degré de gravité, afin de garantir une égalité de traitement et une application cohérente ***et que le Parlement en tant qu'autorité de contrôle soit associé à leur définition***;

Or. fr

Amendement 88
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. insiste sur le fait que les évaluations concernant la réalisation des jalons et des cibles doivent être réalisées par la Commission ***et non par les*** États membres et doivent suivre une méthode standard transparente, assortie d'un système de notation documenté, et que tout écart supérieur à la limite légale doit être dûment justifié; demande que tous les dossiers d'évaluation soient mis à la disposition du Parlement et de la Cour des comptes;	28. insiste sur le fait que les évaluations concernant la réalisation des jalons et des cibles doivent être réalisées par la Commission ***avec la participation de chacun des*** États membres et doivent suivre une méthode standard transparente, assortie d'un système de notation documenté, et que tout écart supérieur à la limite légale doit être dûment justifié; demande que tous les dossiers d'évaluation soient mis à la disposition du Parlement et de la Cour des comptes;

Or. en

Amendement 89
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. insiste sur le fait que ***les*** évaluations concernant la réalisation des jalons et des cibles ***doivent être réalisées par*** la Commission ***et non par les États membres et doivent*** suivre une méthode standard transparente, assortie d'un système de notation documenté, et que tout écart	28. insiste sur le fait que***, lors des*** évaluations concernant la réalisation des jalons et des cibles***,*** la Commission ***doit*** suivre une méthode standard transparente, assortie d'un système de notation documenté, et que tout écart supérieur à la limite légale doit être dûment justifié;

supérieur à la limite légale doit être dûment justifié; demande que tous les dossiers d'évaluation soient mis à la disposition du Parlement et de la Cour des comptes;	demande que tous les dossiers d'évaluation soient mis à la disposition du Parlement et de la Cour des comptes;

Or. en

Amendement 90
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. insiste sur le fait que les évaluations concernant la réalisation des jalons et des cibles doivent être réalisées par la Commission et ***non par*** les États membres et doivent suivre une méthode standard transparente, assortie d'un système de notation documenté, et que tout écart ***supérieur à la limite légale*** doit être dûment justifié; demande que tous les dossiers d'évaluation soient mis à la disposition du Parlement et de la Cour des comptes;	28. insiste sur le fait que les évaluations concernant la réalisation des jalons et des cibles doivent être réalisées ***de manière contradictoire*** par la Commission et les États membres et doivent suivre une méthode standard transparente, assortie d'un système de notation documenté, et que tout écart doit être dûment justifié; demande que tous les dossiers d'évaluation soient mis à la disposition du Parlement et de la Cour des comptes;

Or. fr

Amendement 91
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. ***plaide pour*** une plus grande transparence dans la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance, ***notamment pour*** la publication en temps utile ***de toutes les*** évaluations de la Commission, ***des données*** des rapports nationaux, des résumés d'audit et des mesures de recouvrement***, dans un format***	29. ***demande*** une plus grande transparence dans la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance, ***en exigeant*** la publication en temps utile ***des*** évaluations de la Commission, des rapports nationaux, des résumés d'audit et des mesures de recouvrement ***dans des formats accessibles, comparables et vérifiables;***

accessible, comparable et vérifiable, afin que le Parlement, la Cour des comptes et les citoyens puissent contrôler l'utilisation des fonds de l'Union; souligne que l'accès à l'information ***devrait suivre une approche en cascade, qui garantisse un*** accès ***complet et sans restriction*** en temps réel ***à*** la Cour des comptes***, un droit sans restriction pour le*** Parlement ***de poser des questions et*** de demander des informations***, et un*** accès approprié ***et transparent pour les citoyens,*** conformément aux arrêts de la Cour de justice ***de l'Union*** européenne; ***rappelle*** que toutes les mesures de transparence doivent être conformes ***aux exigences en matière de protection des données prévues par le règlement général sur la protection des données et la législation pertinente*** de l'Union***; précise*** que les données ***mises à la disposition du public*** doivent refléter ***précisément*** la mise en œuvre ***et l'état d'avancement réels*** des projets***,*** plutôt ***que de n'indiquer*** que les engagements ou les décaissements ***prévus pour*** la réalisation des jalons ***et des cibles définis dans les plans nationaux, et donner ainsi une image fidèle des résultats obtenus sur le terrain***;

estime qu'une approche en cascade devrait s'appliquer à l'accès à l'information***, assortie d'un*** accès en temps réel ***pour*** la Cour des comptes ***européenne, de droits garantis au*** Parlement ***en vue*** de demander des informations ***et d'un*** accès ***public*** approprié conformément aux arrêts de la Cour de justice européenne; ***estime*** que toutes les mesures de transparence doivent être ***pleinement*** conformes ***au RGPD et au droit*** de l'Union ***applicable et*** que les données ***publiquement disponibles*** doivent refléter la mise en œuvre ***réelle*** des projets ***et les résultats réalisés sur le terrain*** plutôt que les engagements ***prévus*** ou les décaissements ***liés à*** la réalisation des jalons;

Or. en

Amendement 92
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. plaide pour une plus grande transparence dans la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance, notamment pour la publication en temps utile de toutes les évaluations de la Commission, des données des rapports nationaux, des résumés d'audit et des mesures de recouvrement, dans un format	29. plaide pour une plus grande transparence dans la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance, notamment pour la publication en temps utile de toutes les évaluations de la Commission, des données des rapports nationaux, des résumés d'audit et des mesures de recouvrement, dans un format

accessible, comparable et vérifiable, afin que le Parlement, la Cour des comptes et les citoyens puissent contrôler l'utilisation des fonds de l'Union; souligne que l'accès à l'information devrait suivre une approche en cascade, qui garantisse un accès complet et sans restriction en temps réel à la Cour des comptes, un droit sans restriction pour le Parlement de poser des questions et de demander des informations, et un accès approprié et transparent pour les citoyens, conformément aux arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne; rappelle que toutes les mesures de transparence doivent être conformes aux exigences en matière de protection des données prévues par le règlement général sur la protection des données et la législation pertinente de l'Union; précise que les données mises à la disposition du public doivent refléter précisément la mise en œuvre et l'état d'avancement réels des projets, plutôt que de n'indiquer que les engagements ou les décaissements prévus pour la réalisation des jalons et des cibles définis dans les plans nationaux, et donner ainsi une image fidèle des résultats obtenus sur le terrain;

accessible, comparable et vérifiable, afin que le Parlement, la Cour des comptes et les citoyens puissent contrôler l'utilisation des fonds de l'Union***; demande la mise en place d'une base de données publique unique dans le financement non lié aux coûts et les instruments fondés sur la performance dans le prochain CFP ainsi que la divulgation publique, en temps réel, des données relatives aux projets et des bénéficiaires finaux, qui doivent être communiqués pour toutes les dépenses supérieures à 100 000 EUR***; souligne que l'accès à l'information devrait suivre une approche en cascade, qui garantisse un accès complet et sans restriction en temps réel à la Cour des comptes, un droit sans restriction pour le Parlement de poser des questions et de demander des informations, et un accès approprié et transparent pour les citoyens, conformément aux arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne; rappelle que toutes les mesures de transparence doivent être conformes aux exigences en matière de protection des données prévues par le règlement général sur la protection des données et la législation pertinente de l'Union; précise que les données mises à la disposition du public doivent refléter précisément la mise en œuvre et l'état d'avancement réels des projets, plutôt que de n'indiquer que les engagements ou les décaissements prévus pour la réalisation des jalons et des cibles définis dans les plans nationaux, et donner ainsi une image fidèle des résultats obtenus sur le terrain; ***souligne que cette transparence doit comporter la divulgation publique, en temps réel, des données relatives aux projets et des bénéficiaires finaux sous forme de données ouvertes, sans toutefois porter préjudice à la protection des données à caractère personnel assurée par le droit de l'Union;***

Or. en

Amendement 93
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. ***plaide*** pour une plus grande transparence dans la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance, notamment pour la publication en temps utile de toutes les évaluations de la Commission, des données des rapports nationaux, des résumés d'audit et des mesures de recouvrement, dans un format accessible, comparable et vérifiable, afin que le Parlement, la Cour des comptes et les citoyens puissent contrôler l'utilisation des fonds de l'Union; souligne que l'accès à l'information devrait suivre une approche en cascade, qui garantisse un accès complet et sans restriction en temps réel à la Cour des comptes, un droit sans restriction pour le Parlement de poser des questions et de demander des informations, et un accès approprié et transparent pour les citoyens, conformément aux arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne; rappelle que toutes les mesures de transparence doivent être conformes aux exigences en matière de protection des données prévues par le règlement général sur la protection des données et la législation pertinente de l'Union; précise que les données mises à la disposition du public doivent refléter précisément la mise en œuvre et l'état d'avancement réels des projets, plutôt que de n'indiquer que les engagements ou les décaissements prévus pour la réalisation des jalons et des cibles définis dans les plans nationaux, et donner ainsi une image fidèle des résultats obtenus sur le terrain;	29. ***exige la fin des instruments fondés sur la performance et estime que si une majorité devait décider du contraire il paraitrait urgent d'obtenir*** pour une plus grande transparence dans la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance, notamment pour la publication en temps utile de toutes les évaluations de la Commission, des données des rapports nationaux, des résumés d'audit et des mesures de recouvrement, dans un format accessible, comparable et vérifiable, afin que le Parlement, la Cour des comptes et les citoyens puissent contrôler l'utilisation des fonds de l'Union; souligne que l'accès à l'information devrait suivre une approche en cascade, qui garantisse un accès complet et sans restriction en temps réel à la Cour des comptes, un droit sans restriction pour le Parlement de poser des questions et de demander des informations, et un accès approprié et transparent pour les citoyens, conformément aux arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne; rappelle que toutes les mesures de transparence doivent être conformes aux exigences en matière de protection des données prévues par le règlement général sur la protection des données et la législation pertinente de l'Union; précise que les données mises à la disposition du public doivent refléter précisément la mise en œuvre et l'état d'avancement réels des projets, plutôt que de n'indiquer que les engagements ou les décaissements prévus pour la réalisation des jalons et des cibles définis dans les plans nationaux, et donner ainsi une image fidèle des résultats obtenus sur le terrain;

Or. fr

Amendement 94
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. plaide pour une plus grande transparence dans la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance, notamment pour la publication en temps utile de toutes les évaluations de la Commission, des données des rapports nationaux, des résumés d'audit et des mesures de recouvrement, dans un format accessible, comparable et vérifiable, afin que le Parlement, la Cour des comptes et les citoyens puissent contrôler l'utilisation des fonds de l'Union; souligne que l'accès à l'information devrait suivre une approche en cascade, qui garantisse un accès complet et sans restriction en temps réel à la Cour des comptes, un droit sans restriction pour le Parlement de poser des questions et de demander des informations, et un accès approprié et transparent pour les citoyens, conformément aux arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne; rappelle que toutes les mesures de transparence doivent être conformes aux exigences en matière de protection des données prévues par le règlement général sur la protection des données et la législation pertinente de l'Union; précise que les données mises à la disposition du public doivent refléter précisément la mise en œuvre et l'état d'avancement réels des projets, plutôt que de n'indiquer que les engagements ou les décaissements prévus pour la réalisation des jalons et des cibles définis dans les plans nationaux, et donner ainsi une image fidèle des résultats obtenus sur le terrain;	29. plaide pour une plus grande transparence dans la mise en œuvre des instruments fondés sur la performance, notamment pour la publication en temps utile de toutes les évaluations de la Commission, des données des rapports nationaux, des résumés d'audit et des mesures de recouvrement, dans un format accessible, comparable et ***convivial, qui évite la surcharge d'information et la duplication des données tout en restant*** vérifiable, afin que le Parlement, la Cour des comptes et les citoyens puissent contrôler l'utilisation des fonds de l'Union; souligne que l'accès à l'information devrait suivre une approche en cascade, qui garantisse un accès complet et sans restriction en temps réel à la Cour des comptes, un droit sans restriction pour le Parlement de poser des questions et de demander des informations, et un accès approprié et transparent pour les citoyens, conformément aux arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne; rappelle que toutes les mesures de transparence doivent être conformes aux exigences en matière de protection des données prévues par le règlement général sur la protection des données et la législation pertinente de l'Union; précise que les données mises à la disposition du public doivent refléter précisément la mise en œuvre et l'état d'avancement réels des projets, plutôt que de n'indiquer que les engagements ou les décaissements prévus pour la réalisation des jalons et des cibles définis dans les plans nationaux, et donner ainsi une image fidèle des résultats obtenus sur le terrain;

Or. en

Amendement 95
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. rappelle que s'agissant d'argent public toute somme dépensée devrait être publiée, accessible en ligne et traçable jusqu'à son bénéficiaire final, le contraire étant légitimement suspect pour tout contribuable;

Or. fr

Amendement 96
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. souligne l'importance d'un système solide de corrections financières permettant d'intervenir en cas d'insuffisances graves dans les systèmes de gestion et de contrôle des États membres; souligne qu'un tel système devrait être suffisamment dissuasif et, dans ce contexte, insiste sur l'importance du système de corrections financières nettes, le seul type de corrections qui entraîne une perte directe et immédiate de financement pour l'État membre concerné;

Or. en

Amendement 97
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. demande instamment à la Commission de mettre en place des garanties solides pour assurer la cohérence, l'indépendance et la qualité des travaux d'audit dans tous les États membres, au moyen notamment d'orientations méthodologiques détaillées, d'une assistance technique durable chaque fois que les autorités d'audit présentent des faiblesses persistantes, et d'une formation spécifique sur les normes d'audit de la performance; précise que le recours aux autorités nationales et à des auditeurs externes doit être subordonné au respect de ces garanties afin d'éviter toute variation dans la qualité et l'indépendance des contrôles;	33. demande instamment à la Commission de mettre en place des garanties solides pour assurer la cohérence, l'indépendance et la qualité des travaux d'audit dans tous les États membres, au moyen notamment d'orientations méthodologiques détaillées, d'une assistance technique durable chaque fois que les autorités d'audit présentent des faiblesses persistantes, et d'une formation spécifique sur les normes d'audit de la performance; précise que le recours aux autorités nationales et à des auditeurs externes doit être subordonné au respect de ces garanties afin d'éviter toute variation dans la qualité et l'indépendance des contrôles; ***demande que les États membres mettent en place des garanties permettant d'assurer l'indépendance fonctionnelle des autorités d'audit à l'égard des structures politiques et administratives qui participent à la gestion des fonds;***

Or. en

Amendement 98
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. demande instamment à la Commission de mettre en place des garanties solides pour assurer la cohérence, l'indépendance et la qualité des travaux d'audit dans tous les États membres, au moyen notamment d'orientations méthodologiques détaillées, d'une assistance technique durable chaque fois que les autorités d'audit présentent des faiblesses persistantes, et d'une formation spécifique sur les normes d'audit de la	33. demande instamment à la Commission de mettre en place des garanties solides pour assurer la cohérence, l'indépendance et la qualité des travaux d'audit dans tous les États membres ***et agences exécutives***, au moyen notamment d'orientations méthodologiques détaillées, d'une assistance technique durable chaque fois que les autorités d'audit présentent des faiblesses persistantes, et d'une formation spécifique sur les normes d'audit de la

performance; précise que le recours aux autorités nationales et à des auditeurs externes doit être subordonné au respect de ces garanties afin d'éviter toute variation dans la qualité et l'indépendance des contrôles;	performance; précise que le recours aux autorités nationales et à des auditeurs externes doit être subordonné au respect de ces garanties afin d'éviter toute variation dans la qualité et l'indépendance des contrôles;

Or. fr

Amendement 99
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. plaide pour l'introduction d'outils d'analyse prédictive fondés sur l'IA ainsi que des capacités d'apprentissage automatique, qui permettraient aux auditeurs d'évaluer les risques en temps réel et de détecter ***plus efficacement*** les anomalies;	34. plaide pour l'introduction d'outils d'analyse prédictive fondés sur l'IA ainsi que des capacités d'apprentissage automatique, qui permettraient aux auditeurs d'évaluer les risques en temps réel et de détecter ***les irrégularités et*** les anomalies ***de façon plus rapide et plus précise afin de renforcer l'efficacité des procédures de contrôle et de surveillance***; ***rappelle que ces technologies fondées sur l'IA doivent être déployées en respectant pleinement les règles de l'Union en matière de protection des données et être accompagnées d'une formation appropriée à l'intention des autorités d'audit nationales;***

Or. en

Amendement 100
Dick Erixon, Bert-Jan Ruissen, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. plaide pour l'introduction d'outils d'analyse prédictive fondés sur l'IA ainsi	34. plaide pour l'introduction d'outils d'analyse prédictive fondés sur l'IA ainsi

que des capacités d'apprentissage automatique, qui permettraient aux auditeurs d'évaluer les risques en temps réel et de détecter plus efficacement les anomalies;

que des capacités d'apprentissage automatique, qui permettraient aux auditeurs d'évaluer les risques en temps réel et de détecter plus efficacement les anomalies ***et les structures de dépenses inefficaces (comme la faible croissance de la productivité ou l'absence de réformes structurelles par rapport aux valeurs de référence)***;

Or. en

Amendement 101
Julien Sanchez, Ondřej Knotek, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. appelle vivement à ne pas reproduire le schéma de NGEU en matière de financement de la charge de la dette et à anticiper tous les frais inhérents au remboursement en amont;

Or. fr

Amendement 102
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. réaffirme la nécessité de renforcer la transparence en étendant le modèle du tableau de bord de la FRR à tous les instruments fondés sur la performance, afin d'améliorer l'actualité et la comparabilité des données communiquées par les États ***et de garantir*** l'accès ***du public, la traçabilité et l'application de l'obligation de rendre des comptes***; prie instamment la Commission de garantir la pleine	36. réaffirme la nécessité de renforcer la transparence en étendant le modèle du tableau de bord de la FRR à tous les instruments fondés sur la performance, afin d'améliorer l'actualité et la comparabilité des données communiquées par les États***, dont*** l'accès ***devrait être limité aux personnes dûment autorisées***; prie instamment la Commission de garantir la pleine interopérabilité des systèmes de

interopérabilité des systèmes de données européens et nationaux, de réduire les saisies de données manuelles, d'améliorer la qualité des données et de permettre une traçabilité en temps réel jusqu'au niveau des bénéficiaires finaux; invite la Commission, dans ce contexte, à veiller à ce que les données sur les véritables bénéficiaires finaux des financements au titre d'instruments fondés sur la performance, y compris les contractants et les sous-traitants, soient disponibles en temps réel pour les autorités d'audit et de décharge ainsi que pour le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude;	données européens et nationaux, de réduire les saisies de données manuelles, d'améliorer la qualité des données et de permettre une traçabilité en temps réel jusqu'au niveau des bénéficiaires finaux; invite la Commission, dans ce contexte, à veiller à ce que les données sur les véritables bénéficiaires finaux des financements au titre d'instruments fondés sur la performance, y compris les contractants et les sous-traitants, soient disponibles en temps réel pour les autorités d'audit et de décharge ainsi que pour le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude;
	Or. en

Amendement 103
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. réaffirme la nécessité de renforcer la transparence en étendant le modèle du tableau de bord de la FRR à tous les instruments fondés sur la performance, afin d'améliorer l'actualité et la comparabilité des données communiquées par les États et de garantir l'accès du public, la traçabilité et l'application de l'obligation de rendre des comptes; prie instamment la Commission de garantir la pleine interopérabilité des systèmes de données européens et nationaux, de réduire les saisies de données manuelles, d'améliorer la qualité des données et de permettre une traçabilité en temps réel jusqu'au niveau des bénéficiaires finaux; invite la Commission, dans ce contexte, à veiller à ce que les données sur les véritables bénéficiaires finaux des financements au titre d'instruments fondés sur la performance, y compris les contractants et	36. réaffirme la nécessité de renforcer la transparence en étendant le modèle du tableau de bord de la FRR à tous les instruments fondés sur la performance, afin d'améliorer l'actualité et la comparabilité des données communiquées par les États et de garantir l'accès du public, la traçabilité et l'application de l'obligation de rendre des comptes; prie instamment la Commission de garantir la pleine interopérabilité des systèmes de données européens et nationaux, de réduire les saisies de données manuelles, d'améliorer la qualité des données et de permettre une traçabilité en temps réel jusqu'au niveau des bénéficiaires finaux; invite la Commission, dans ce contexte, à veiller à ce que les données sur les véritables bénéficiaires finaux des financements au titre d'instruments fondés sur la performance, y compris les contractants et

les sous-traitants, soient disponibles en temps réel pour les autorités d'audit et de décharge ainsi que pour le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude;	les sous-traitants, soient disponibles en temps réel pour les autorités d'audit et de décharge ainsi que pour le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude ***et pour les citoyens étant donné qu'il s'agit d'argent public***;

Or. fr

Amendement 104
Dick Erixon, Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. demande un mécanisme d'évaluation obligatoire dans le cadre duquel les sources de financement qui, systématiquement, ne parviennent pas à atteindre leurs objectifs en termes d'impact, qui affichent des taux d'erreur élevés ou pour lesquelles la Cour des comptes européenne a relevé un manque d'efficacité ou des irrégularités, soient automatiquement suspendues ou réaffectées à des instruments plus efficaces;

Or. en